

PROJET DE TERRITOIRE

BUGEY SUD

**ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN**



PROJET DE TERRITOIRE BUGEY-SUD

VERSION INTÉGRALE

2022 - 2030



BUGEYSUD
Communauté de communes

Sommaire

Rappel de la démarche d'élaboration du projet	1
Résumé du portrait du territoire et de l'écoute des parties prenantes 7	
Résumé de la réflexion sur la vision et les enjeux.....	27
Les intentions portées par le projet de territoire.....	35
Les politiques publiques proposées en réponse aux orientations et les besoins de réallocation des ressources	47
La répartition des rôles entre les communes et l'EPCI.....	53
La définition du socle de services de proximité et l'organisation des bassins de services.....	59
Les chantiers à organiser pour la mise en oeuvre opérationnelle ...	63
Plan synthétique	65

Directrice de publication :
Pauline GODET

Réalisation :
Communauté de communes Bugey-Sud
avec le Cabinet New Deal

Crédits photos :
Laurent Madelon - CCBS

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - CS 87071
01301 BELLEY Cedex

L'édito

Créée en 2014, la communauté de communes Bugey-Sud vient de se doter pour la première fois d'un projet de territoire à horizon 2030.

Au terme d'une année de concertation, c'est une satisfaction collective et un signe de maturité politique de pouvoir proposer notre vision du territoire, et ce malgré les crises successives qui nous obligent à repenser nos modèles de développement.

Cette démarche envoie un message d'optimisme et de détermination à agir dans un contexte instable, avec les inquiétudes légitimes que la crise COVID et la guerre en Ukraine soulèvent.

Par ce projet de territoire, les acteurs de Bugey-Sud veulent prendre leur destin en main, définir une trajectoire commune et mobiliser tous les leviers et politiques publiques pour développer notre territoire de manière durable, cohérente, et efficace.

Ce projet de développement, basé sur une réflexion et un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire, définit des orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager.

Trois grandes priorités ont été fixées :

- 1. Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- 2. Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- 3. Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Tout au long du processus de co-construction de ce projet, la diversité de notre territoire, sa richesse, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs de la capacité de Bugey-Sud à s'adapter et à se développer durablement.

Par cette stratégie de développement, la communauté de communes Bugey-Sud veut jouer un rôle de catalyseur, d'animation, d'interface, qui permet la mise en relation des différents acteurs pour faire émerger des projets utiles au territoire, à ses acteurs économiques, à ses communes et à ses habitants.

Avec l'ensemble des élus du territoire, nous avons décidé d'inscrire la communauté de communes Bugey-Sud dans une dynamique ambitieuse pour être en mesure de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Même s'il est trop tôt pour tirer toutes les leçons des crises que nous vivons, il est probable qu'elles entraîneront une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de consommer, des façons de nous déplacer ou de travailler, avec des répercussions durables dans certains secteurs économiques et des recompositions géographiques.

Dans ce contexte mouvant et de raréfaction des ressources financières, foncières, hydrologiques, ... nous avons fait le choix d'une intercommunalité dite de projets, d'une intercommunalité qui structure, aménage, et planifie.

Dans une logique de proximité, nos communes vont gérer les services du quotidien. Ensemble, nous déploierons ce projet de territoire de manière différenciée, pour tenir compte des particularités de chacun, autour de bassins de services (Belley, Brégnier-Cordon, Culoz, Valromey et Virieu-le-Grand). Le rôle de notre ville centre et de nos pôles secondaires sont ainsi réaffirmés.

La décennie devant nous sera inédite et ne ressemblera en rien à ce que nous connaissons.

Ce projet de territoire doit nous permettre de favoriser une croissance durable sur Bugey-Sud, de développer sa résilience, en prenant en compte la transition énergétique et le changement climatique. Il doit nous permettre d'innover, d'inventer de nouvelles formes de développement économique, de croissance, d'économie sociale et solidaire dans le respect de notre environnement.

Il offre aux habitants et aux acteurs de Bugey-Sud une vraie perspective territoriale.

Ce sera notre feuille de route collective pour les 10 prochaines années.



Pauline GODET,
*Présidente de la communauté
de communes Bugey-Sud,
Maire de Valromey-sur-Séran*



LE TERRITOIRE

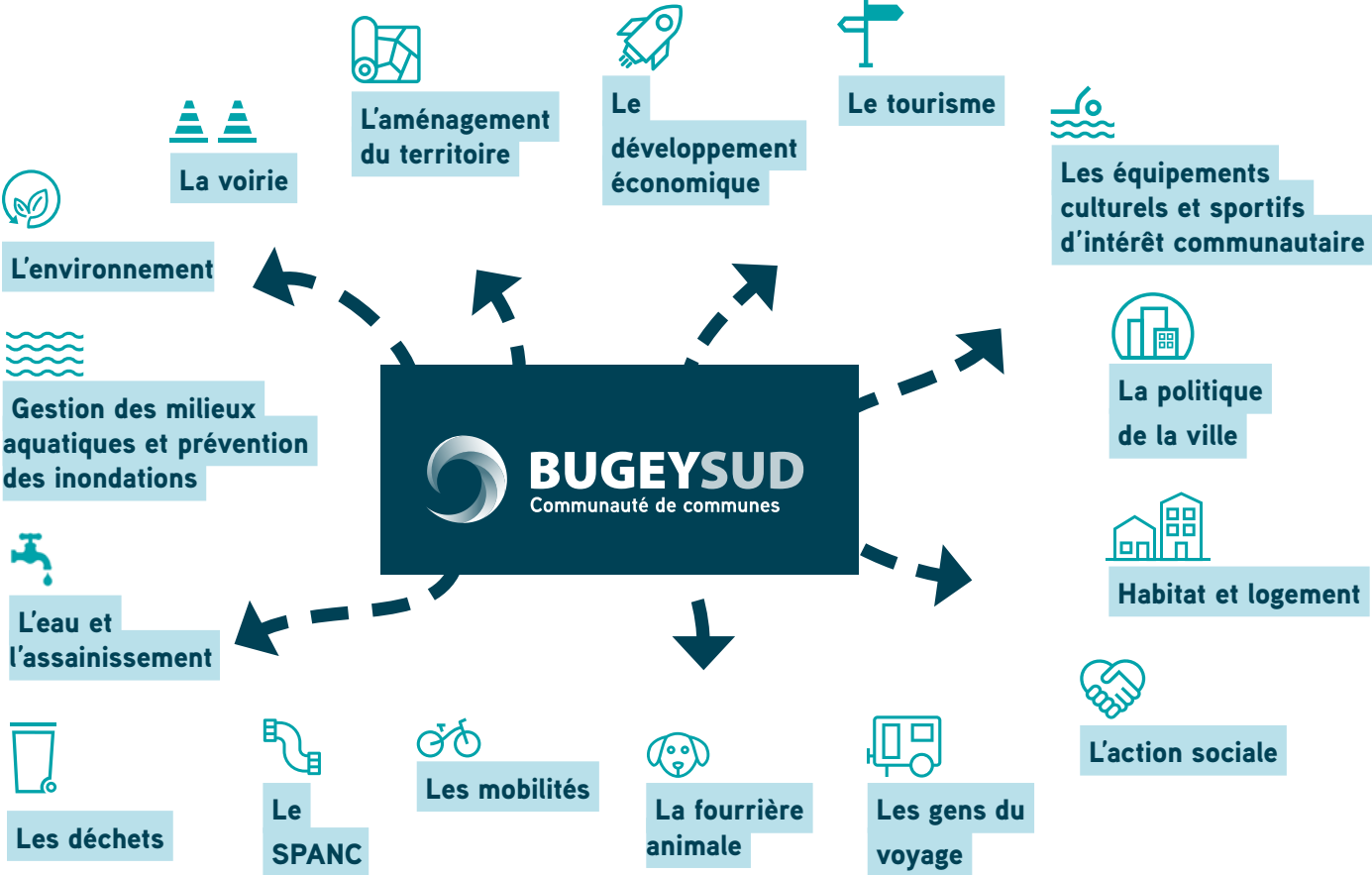
43
Communes

33 837
Habitants

644
km²



LES COMPÉTENCES



UN PROJET CO-CONSTRUIT



43
rencontres
avec les maires
et le bureau exécutif



1
enquête auprès
de la population



un travail avec
les acteurs du
territoire et
le conseil de
développement

7
séminaires
de travail

3
conférences des
maires dédiées
au projet

600
personnes
représentatives
ont répondu à
l'enquête

2
ateliers
thématiques

5
rencontres
avec les élus
municipaux

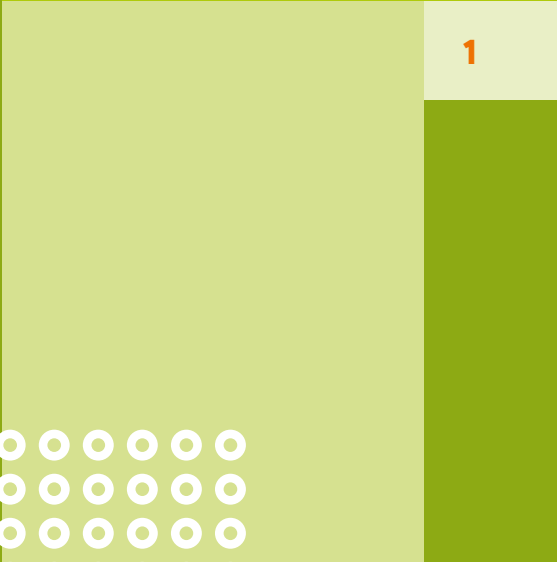
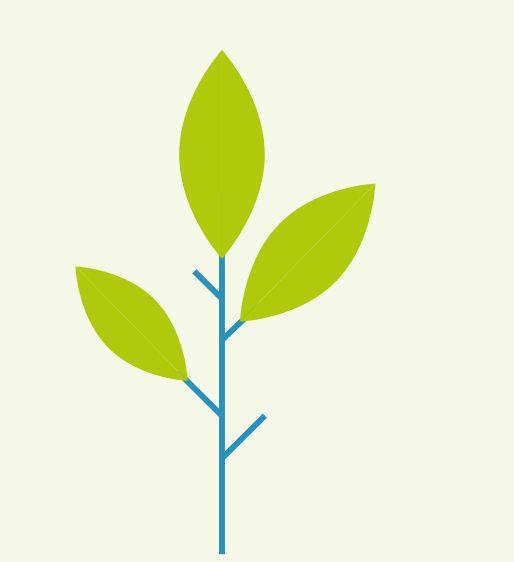


90
personnes
au total





RAPPEL DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET



RAPPEL DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET

L'élaboration d'un Projet de Territoire est consubstantielle de l'intercommunalité moderne : du fait des particularités mêmes de l'intercommunalité notamment des spécificités de sa gouvernance, mais aussi de la raréfaction de la ressource, de la dysmétrie des moyens au sein du bloc local et l'interdépendance entre EPCI et communes et de la multiplicité des acteurs qui font la ville et le territoire.

De fait, les démarches de Projets de Territoire se sont multipliées au lendemain de l'adoption de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (Loi Chevènement de 1999). Les premières générations de Projets de Territoire étaient cependant marquées par un certain nombre de partis pris. Elles portaient un regard essentiellement introspectif sur le fonctionnement du territoire. Elles posaient essentiellement la question du périmètre et des compétences. Elles questionnaient le rôle respectif des communes et de l'outil intercommunal avec comme question centrale « **Que veut-on faire ensemble** » et comme enjeu principal « **Comment faire territoire** ». Dans bien des cas, il s'agissait davantage de « **projets communautaires** » que de véritables « **Projets de Territoire** » et l'articulation entre l'action communale et l'action communautaire demeurait relativement faible.



Depuis, l'évolution du contexte territorial, institutionnel et financier a changé de manière assez radicale la logique, le contenu et même la méthodologie d'élaboration des Projets de Territoire.

- **La tertiarisation de l'économie entraîne une spécialisation fonctionnelle des territoires** avec une concentration de l'économie productive dématérialisée dans les grandes agglomérations et des territoires périphériques qui vivent davantage de l'économie présente. Les mécanismes de redistribution liés aux personnes impactent fortement l'économie territoriale : pour la majorité des territoires, l'enjeu consiste moins à produire de la richesse qu'à capter des revenus produits à l'extérieur du territoire et dans un second temps à redistribuer ces revenus captés sous forme de dépenses de consommation stimulant ainsi l'économie domestique du territoire.
- **L'évolution des modes de vie a bouleversé les pratiques territoriales** : la société tient de moins en moins dans les territoires si congénitalement nécessaires au politique. Chaque individu a désormais un territoire dans lequel il dort et des territoires dans lesquels il vit. L'individualisation des modes de vie multiplie à l'infini les combinaisons des territoires pratiqués.
- **La tertiarisation de l'économie tout autant que les nouvelles pratiques territoriales des individus font émerger des grands systèmes territoriaux dans lesquels les différents territoires qui composent le système sont interdépendants** et entretiennent de profondes interactions les uns avec les autres.
- **De fait, la segmentation classique (périurbain, rural) ne permet plus d'appréhender le fonctionnement réel des territoires** : le territoire métropolitain et périmétropolitain (périurbain et rural) constitue désormais un système interdépendant : la métropole ou la grande ville est dépendante de son hinterland pour loger une partie de ses actifs et accueillir certaines fonctions importantes pour son économie. L'hinterland vit en grande partie du ruissellement métropolitain via les transferts de masses salariales de ses actifs qui vont travailler dans la métropole.
- **Les territoires ne sont donc plus des entités autocentrées, autonomes** un peu comme des îles au milieu d'un océan : ils constituent des éléments de grands systèmes territoriaux dans lesquels les éléments du système sont interdépendants.

Outre ces évolutions, l'entrée dans l'Anthropocène marque une rupture conceptuelle fondamentale par rapport à la logique de crise environnementale. La logique de crise environnementale s'accommodait d'une simple adaptation du modèle dominant. Il s'agissait de gérer les externalités négatives du développement mais sans remettre en cause le développement en tant que tel. L'entrée dans l'Anthropocène pose la question du rapport dichotomique entre développement et préservation : dans un monde fini, tous les territoires ne peuvent pas se développer simultanément. Dans ce contexte, le concept même de développement durable fait débat tout comme le concept de résilience pourtant largement mobilisé en réponse aux crises s'il n'est appréhendé que dans sa dimension adaptative et non transformative.

Organiser la transition vers des modèles soutenable connectés au vivant, construire des stratégies de transition territoriale suppose tout d'abord de changer de logique : Il ne s'agit plus de construire des politiques publiques classiques et de mesurer dans un second temps leur impact environnemental, mais de faire de la transition écologique « la mère de problématiques ». Il s'agit aussi de promouvoir de nouveaux modèles qui reposent sur les ressources propres du territoire.

La nécessité de changer de paradigme, la recherche d'un nouveau modèle et l'émergence de nouveaux référentiels ont un impact considérable sur le contenu des politiques publiques, les modalités de leur déploiement mais aussi sur les modèles économiques permettant de les financer. L'émergence d'une législation favorable au changement de modèle telle que la mise en œuvre de la « Zéro Artificialisation Nette » du territoire questionne fortement les modèles classiques de financement des politiques publiques et des grands services urbains.

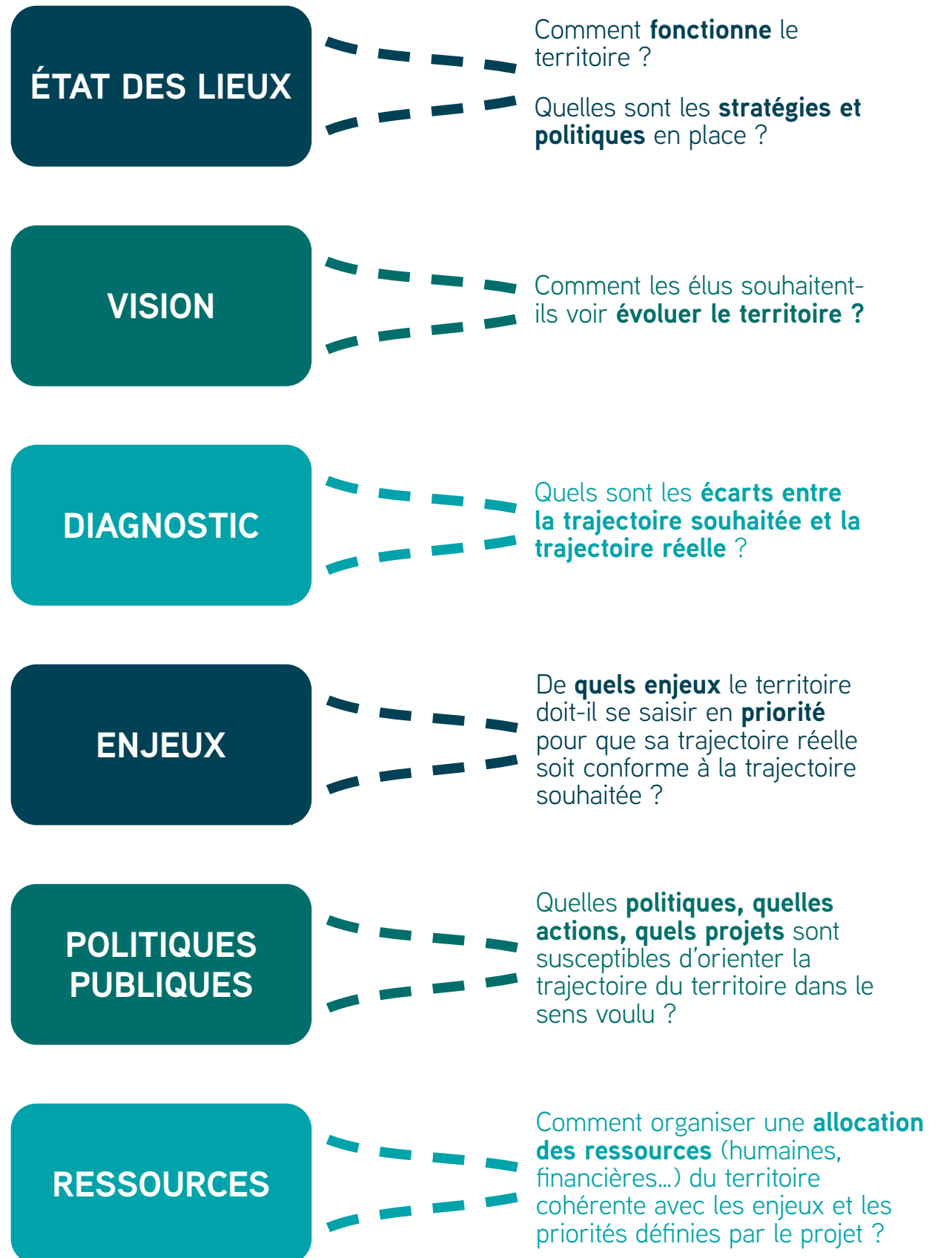
Au total la prise en compte de l'ensemble de ces ruptures a des conséquences majeures sur la portée et le contenu des Projets de Territoire mais aussi sur la manière même de les concevoir.

Il s'agit désormais de :

- **Faire un véritable projet du territoire** et pas seulement un projet intercommunal.
- **Penser simultanément le « dedans »** (l'organisation du bloc local / la relation communes EPCI) **et le « dehors »** (la structuration des coopérations interterritoriales, les relations avec les autres territoires).
- **Sortir du double carcan du périmètre et des compétences et réfléchir sur l'ensemble des enjeux du territoire** et sur la capacité de la puissance publique à se saisir de ces enjeux, les politiques publiques en réponse aux enjeux et l'échelle pertinente de déploiement de ces politiques.
- **Définir des priorités** (l'unité de mesure n'est plus ce qui est utile mais parmi tout ce qui est utile ce qui est prioritaire), **faire des choix** et vérifier que l'allocation des ressources est cohérente avec les choix effectués.
- **Articuler l'action de l'ensemble des acteurs du bloc local** (EPCI, structures de coopérations interterritoriales...) dans une logique dans laquelle l'intercommunalité ne cherche plus systématiquement à faire à la place des communes mais à « faire avec » voire à « aider les communes à faire ».
- **Organiser**, à l'échelle du bloc local, **un dialogue itératif entre ce qu'il est souhaitable de faire** (le Projet de Territoire...), **ce qu'il est possible de faire** (les capacités financières à un instant T...) **et ce qu'il est soutenable de faire** (la politique fiscale...).



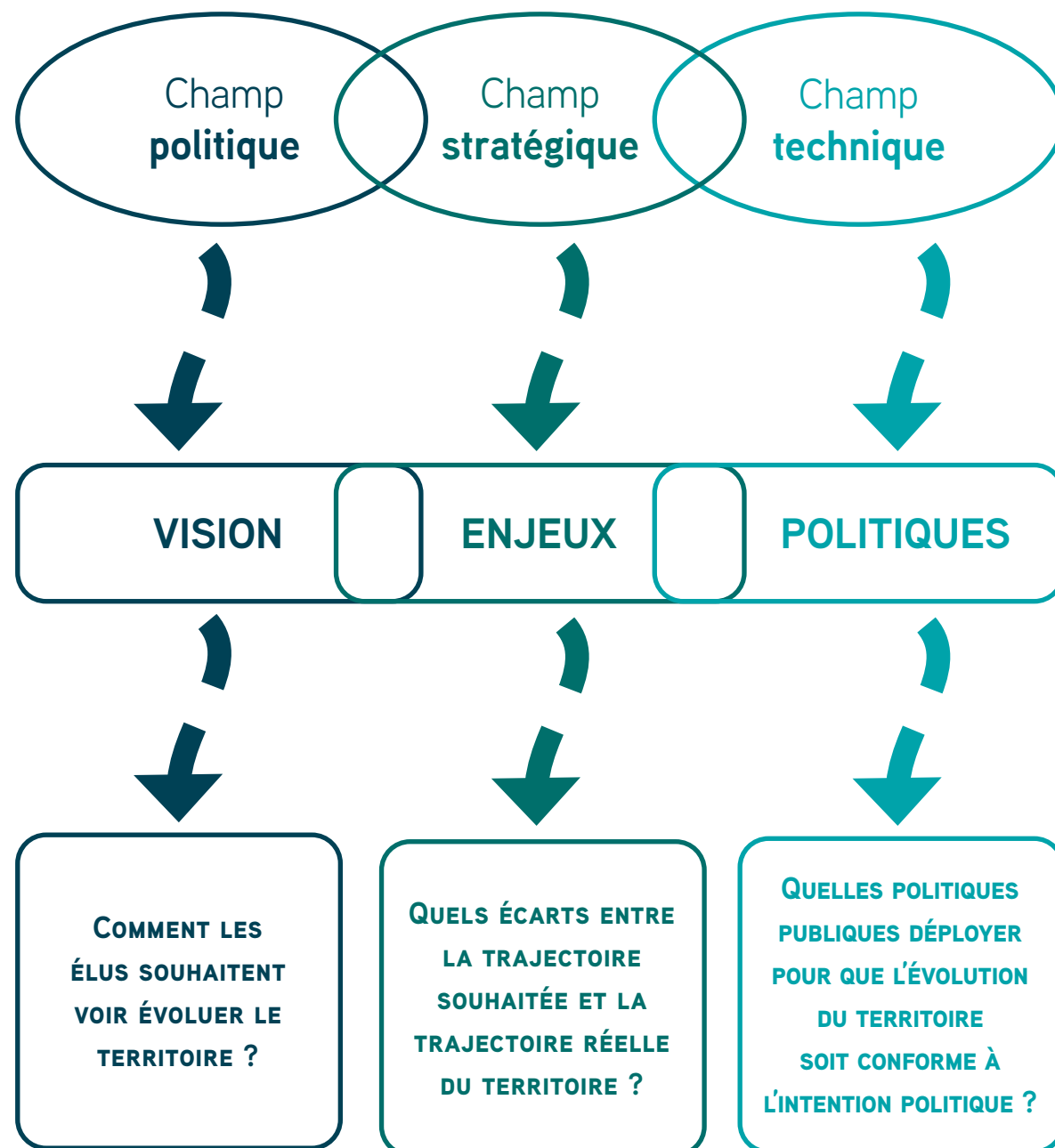
LES ÉTAPES CLÉS D'ÉLABORATION



UN CHEMINEMENT POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

L'élaboration d'un Projet de Territoire n'est pas une démarche technique : c'est un cheminement politique et stratégique.

De ce point de vue, la gestion du processus de partage et de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes, constitue un facteur clé de succès aussi important, si ce n'est plus, que le contenu même du projet, puisqu'il conditionne la recevabilité et donc la mise en œuvre des politiques et actions décidées. L'enjeu d'une démarche de Projet de Territoire est de gérer un processus de réflexion et de maturation politique permettant de dégager un compromis sur une vision de l'avenir du territoire, les enjeux auxquels il est confronté, les priorités pour les 10/15 années à venir, les politiques et actions à mettre en œuvre afin de répondre à ces enjeux et à ces priorités, la répartition des rôles et des ressources entre communes et intercommunalité et coopérations supra-territoriales.

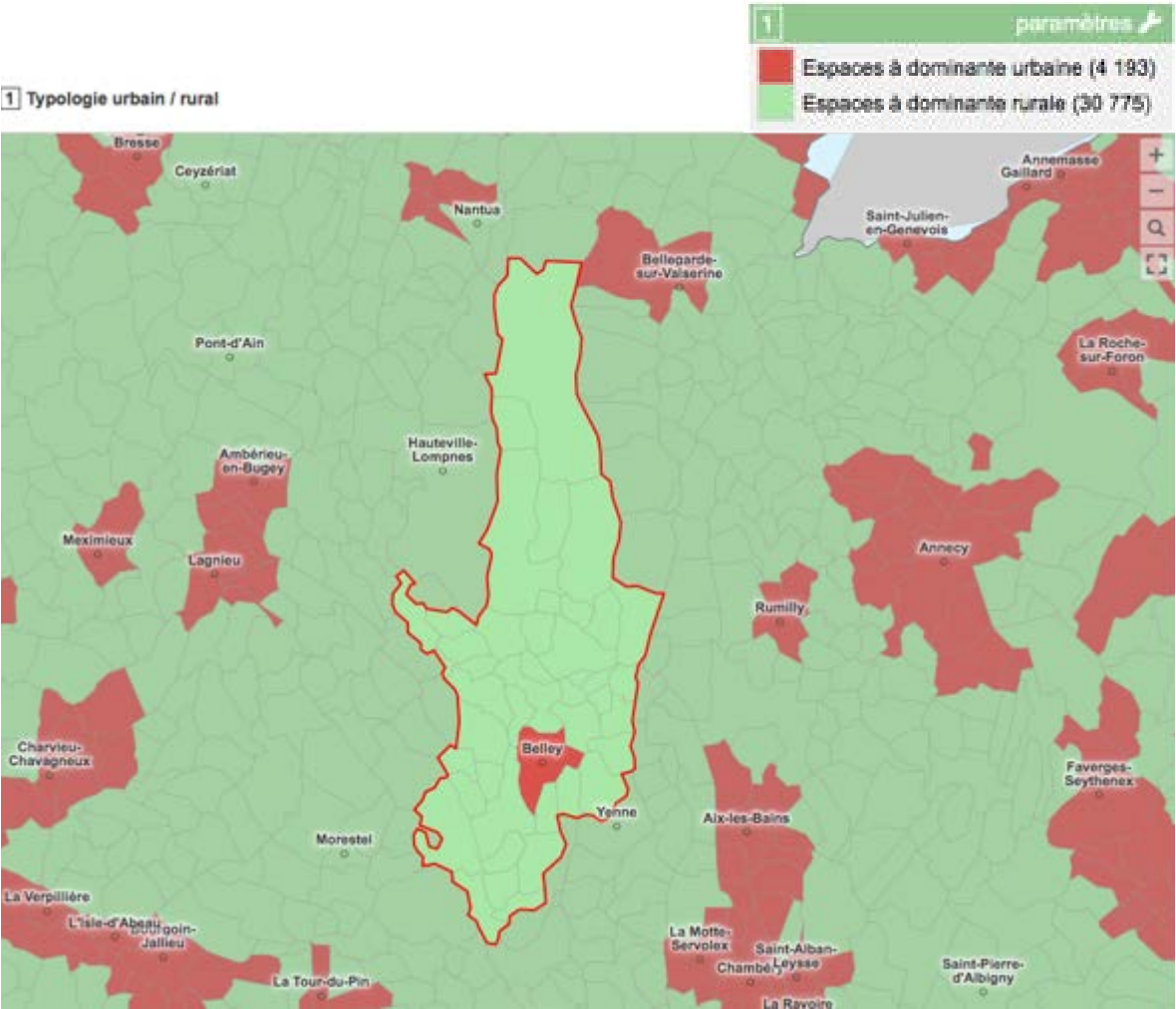


RÉSUMÉ DU PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES



Ce que l'on retient du portrait de territoire

UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE...

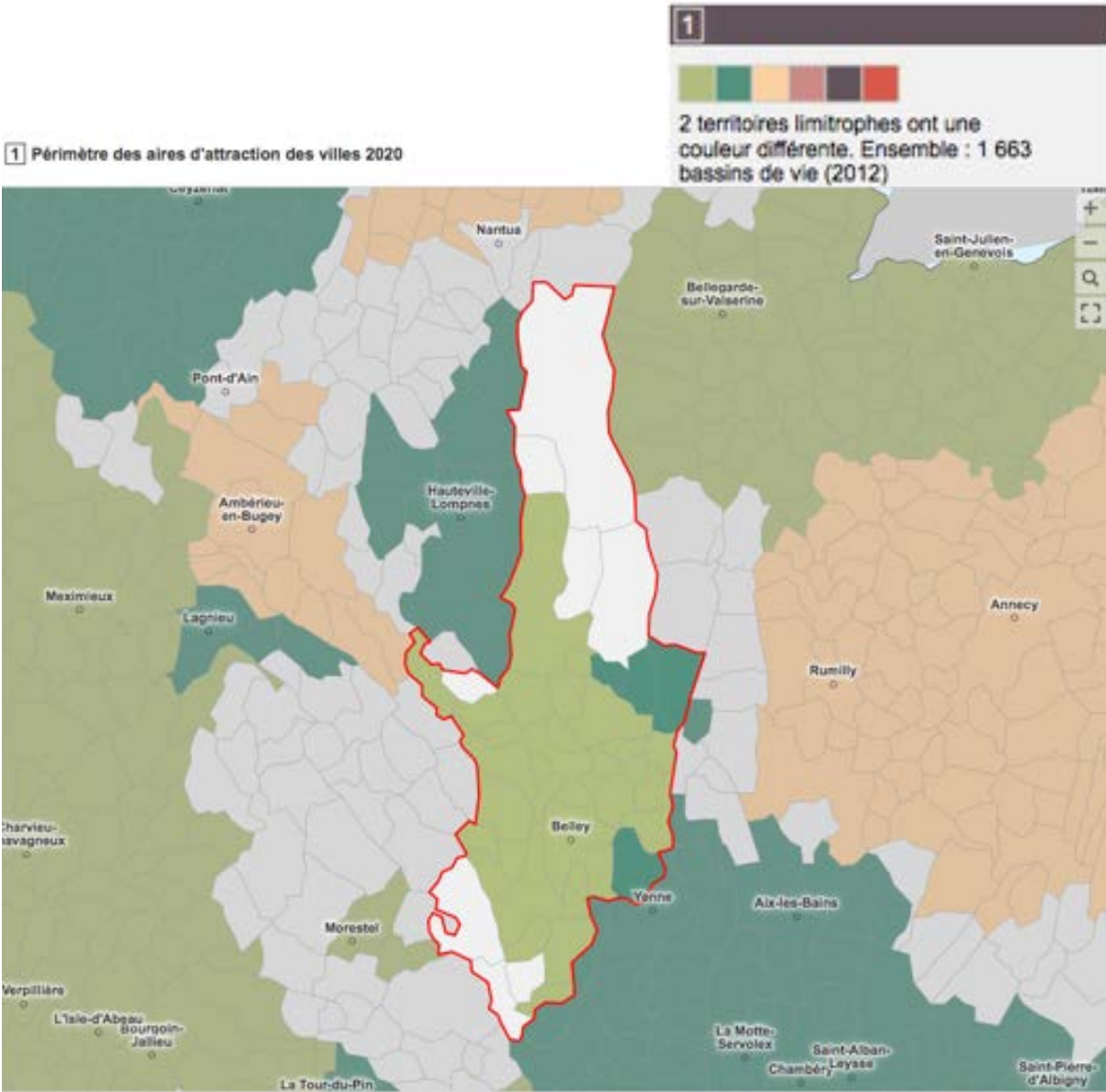


Une seule commune, Belley, classée dans la catégorie des **espaces à dominante urbaine**.
Cependant, Belley représente :

- 26,9% de la population
- 49,1% des emplois du territoire

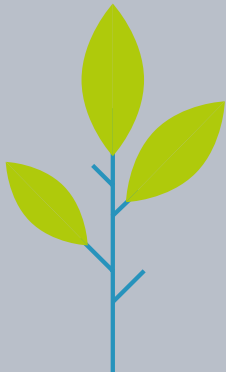


UN TERRITOIRE FORTEMENT POLARISÉ PAR BELLEY



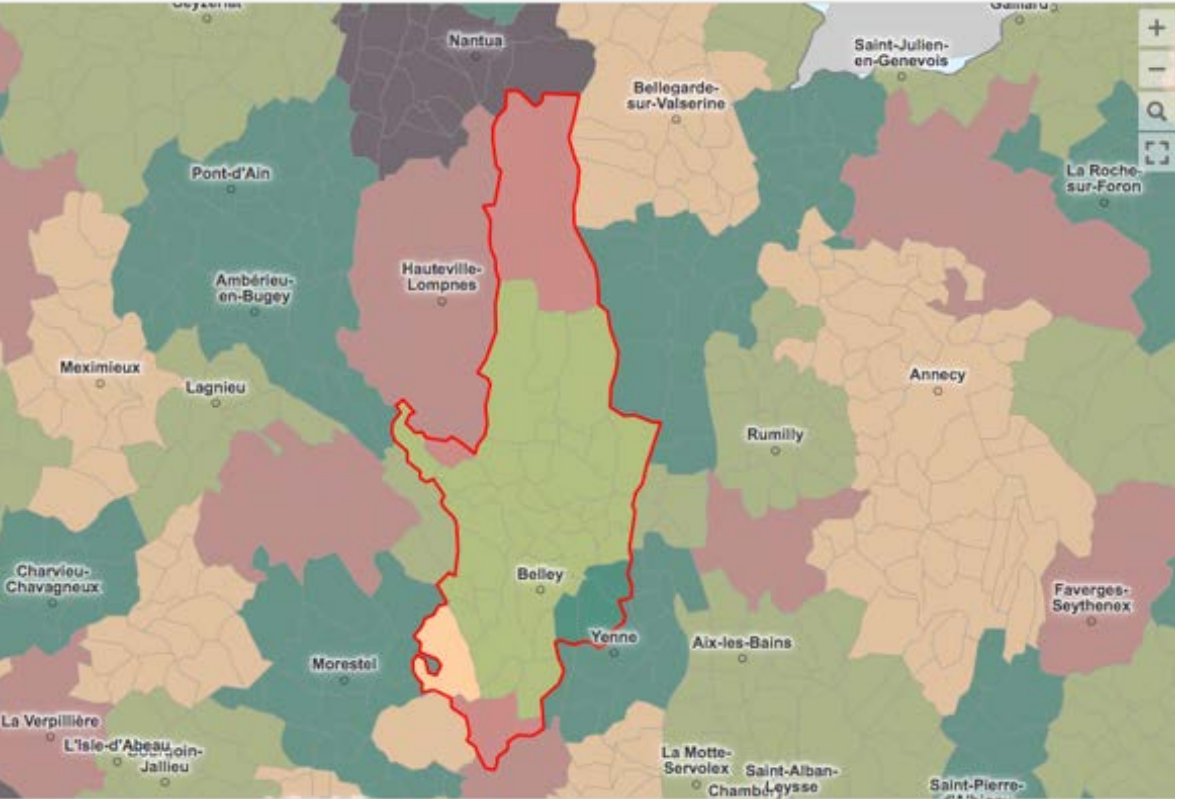
L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de l'**influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes**.

- 31 communes sont dans le périmètre de l'**aire d'attraction de Belley**
- 3 communes sont dans le périmètre de l'**aire d'attraction de Culoz**
- 1 commune est dans le périmètre de l'**aire d'attraction de Chambéry**
- 8 communes sont **en dehors du périmètre d'attraction d'une ville**



UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE 5 BASSINS DE VIE

1 Périmètre des bassins de vie 2012



Le bassin de vie est le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

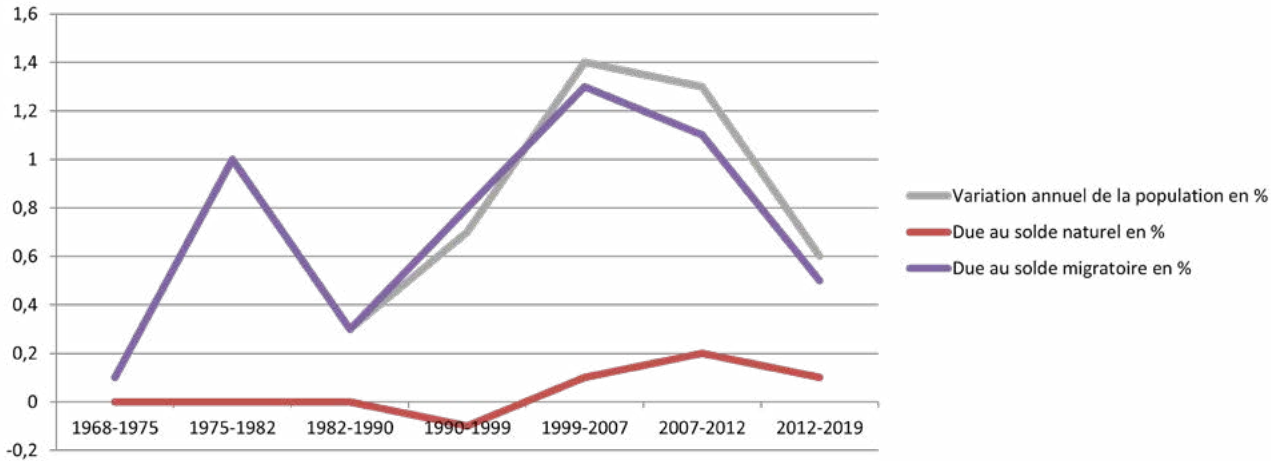
- Le bassin de vie de **Yenne** (3 communes)
- Le bassin de vie des **Avenièrès** (1 commune)
- Le bassin de vie d'**Aoste** (3 communes)
- Le bassin de vie du **Plateau d'Hauteville** (3 communes)
- Le bassin de vie de **Belley** (33 communes)



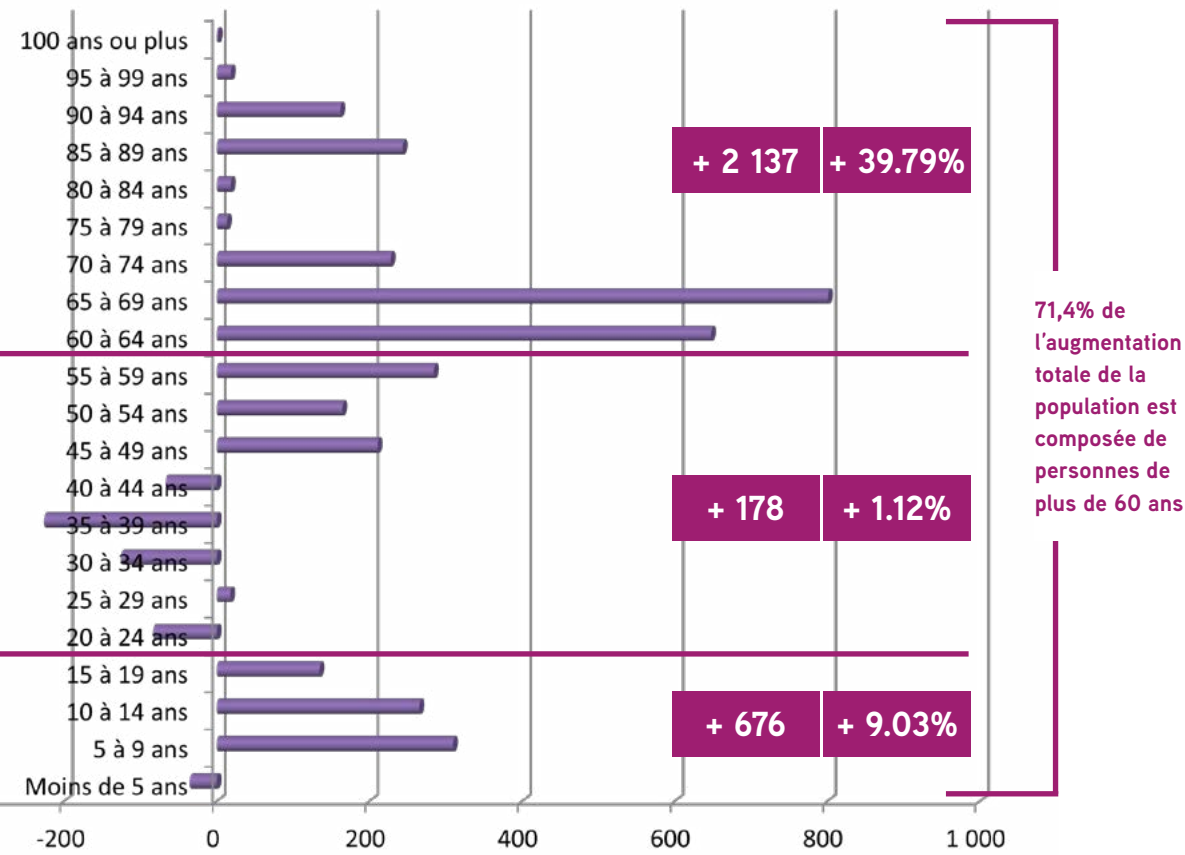
UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE QUI FAIBLIT

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	23 532	23 698	25 362	25 941	27 531	30 852	32 920	33 848
Solde	-	166	1 664	579	1 590	3 321	2 068	928

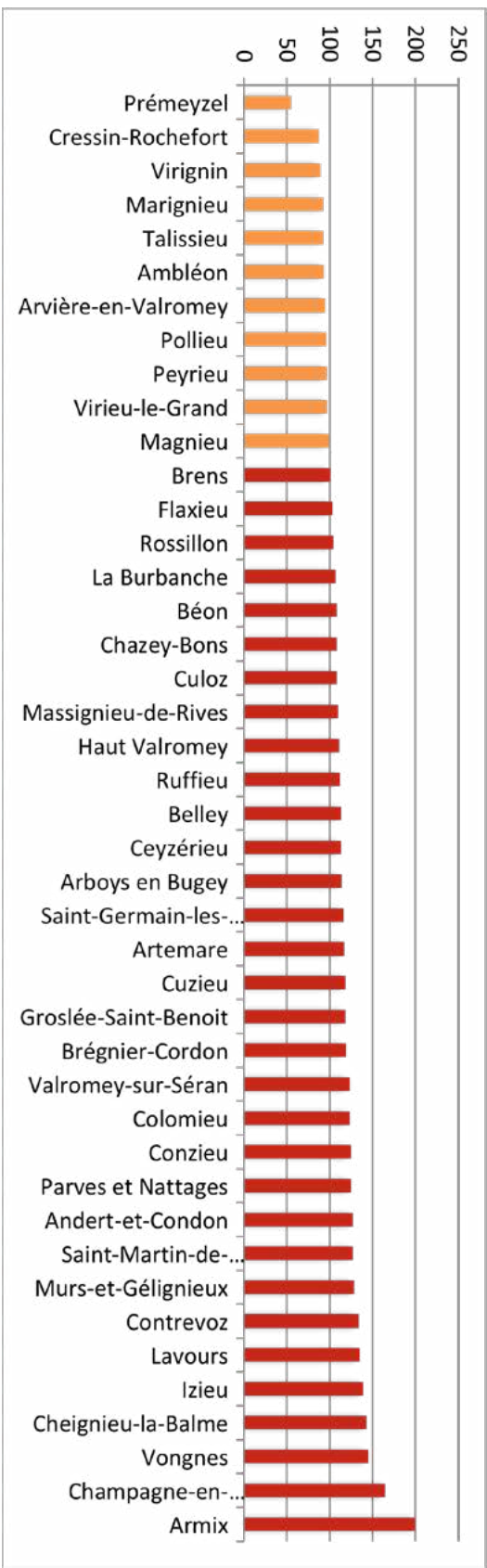
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	2012-2017
Variation annuel de la population en %	0,1	1	0,3	0,7	1,4	1,3	0,6
Due au solde naturel en %	0	0	0	-0,1	0,1	0,2	0,1
Due au solde migratoire en %	1,1	1	0,3	0,8	1,3	1,1	0,5



UNE POPULATION QUI VIEILLIT



PLUS D'INACTIFS QUE D'ACTIFS



- **L'indice de dépendance économique** est le rapport entre la population des jeunes (moins de 20 ans) et la population des personnes âgées (+ de 60 ans) par rapport à la population en âge de travailler (20 à 59 ans).
- **Il est jugé défavorable lorsqu'il est supérieur à 100** ce qui signifie qu'il y a plus de personnes potentiellement inactive que de personnes potentiellement en âge de travailler.
- L'indice de dépendance économique du territoire est de 111 contre une moyenne nationale de 90.

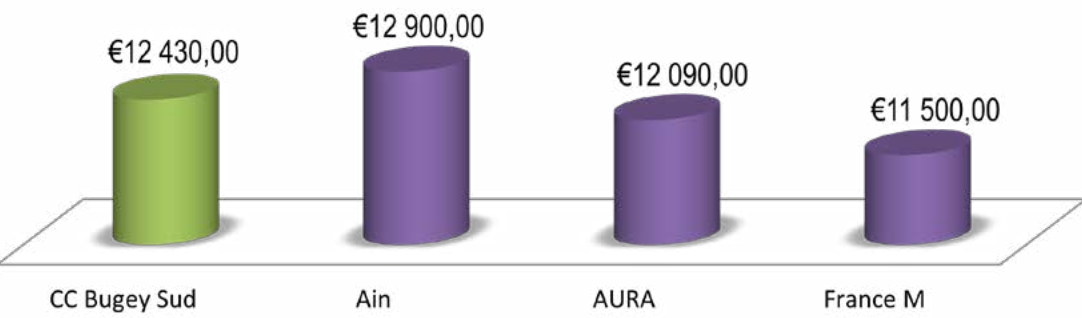


UNE POPULATION SOCIALEMENT HOMOGENE

9ème décile

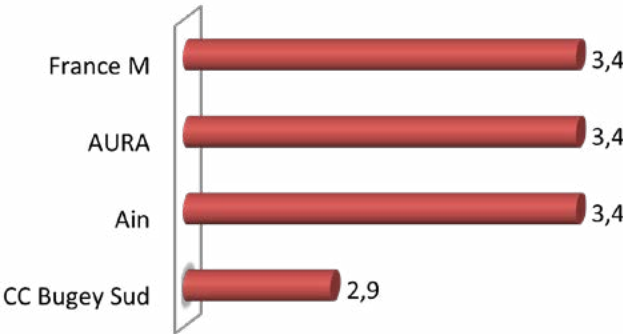
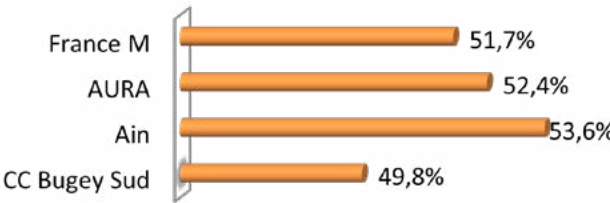


1er décile



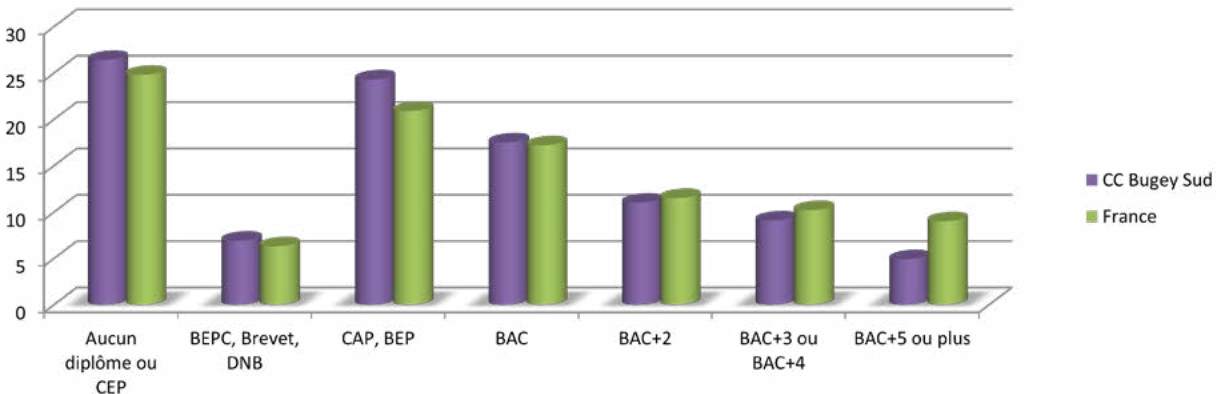
Rapport interdécile

part des ménages fiscaux imposés

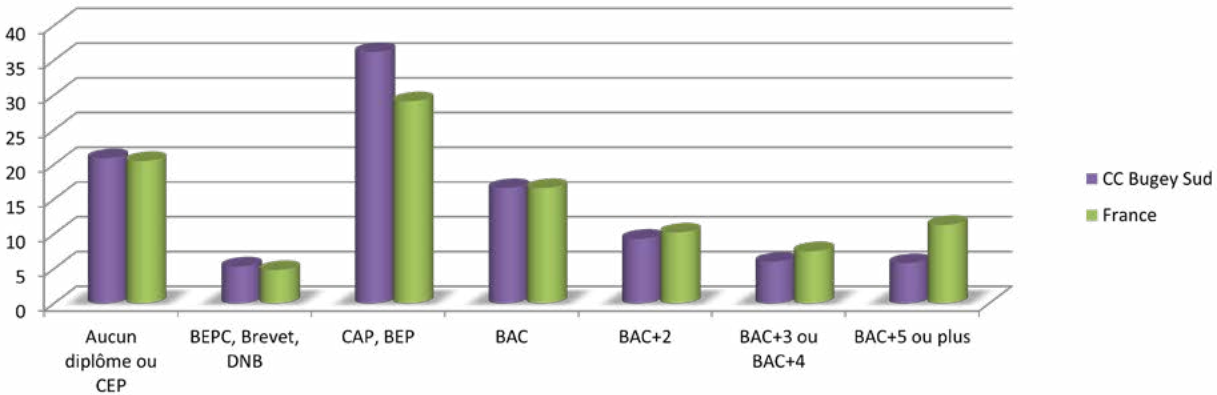


DES ACTIFS MOINS DIPLOMÉS

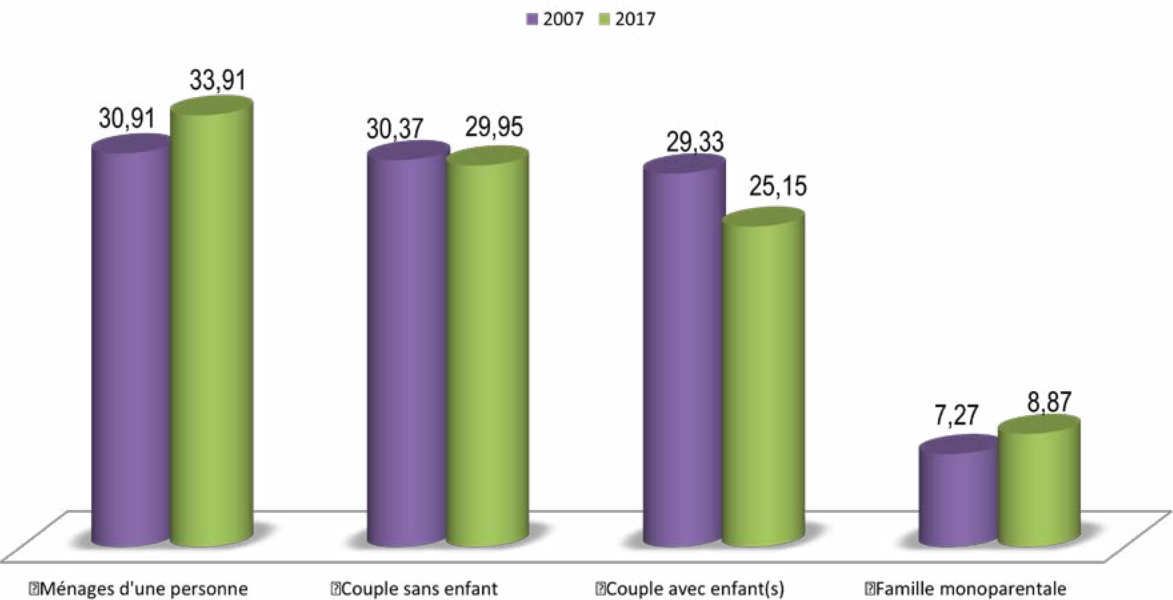
Femmes	CC Bugey Sud	France
Aucun diplôme ou CEP	26,4	24,8
BEPC, Brevet, DNB	6,9	6,3
CAP, BEP	24,3	20,9
BAC	17,5	17,2
BAC+2	11	11,5
BAC+3 ou BAC+4	9,1	10,2
BAC+5 ou plus	4,9	9



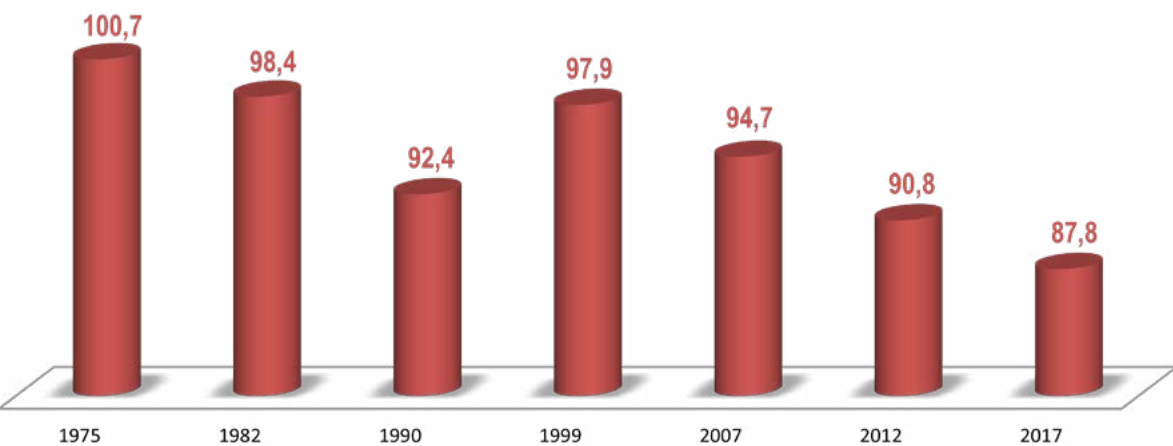
Hommes	CC Bugey Sud	France
Aucun diplôme ou CEP	20,9	20,5
BEPC, Brevet, DNB	5,3	4,8
CAP, BEP	36,2	29,1
BAC	16,6	16,6
BAC+2	9,3	10,2
BAC+3 ou BAC+4	6	7,5
BAC+5 ou plus	5,8	11,3



UNE DIMINUTION IMPORTANTE DE LA TAILLE DES MÉNAGES



UN TERRITOIRE EN DÉFICIT D'EMPLOI

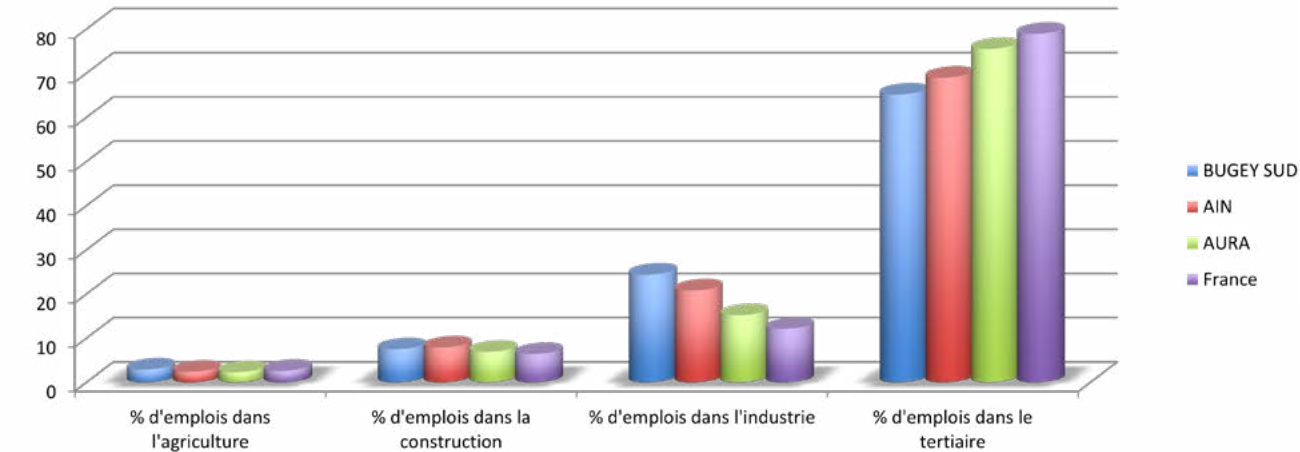


Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

1999-2007	2007-2012	2012-2018
CC Bugey Sud		
1,57	- 0,09	- 0,26
Ain		
1,45	0,27	0,33
France		
1,41	0,26	0,19

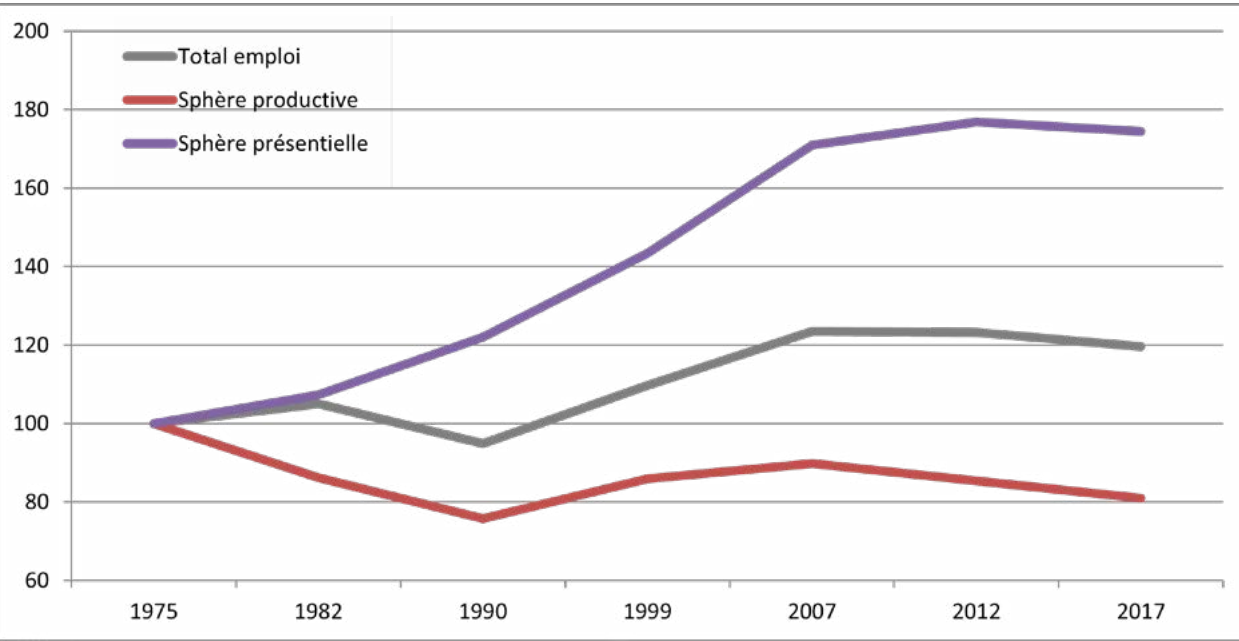
UN STOCK IMPORTANT D'EMPLOIS PRODUCTIFS NOTAMMENT INDUSTRIELS

	BUGEY SUD	AIN	AURA	France
% d'emplois dans l'agriculture	2,9	2,4	2,3	2,6
% d'emplois dans la construction	7,5	7,9	6,9	6,4
% d'emplois dans l'industrie	24,4	20,8	15,2	12,1
% d'emplois dans le tertiaire	65,2	69	75,5	78,9



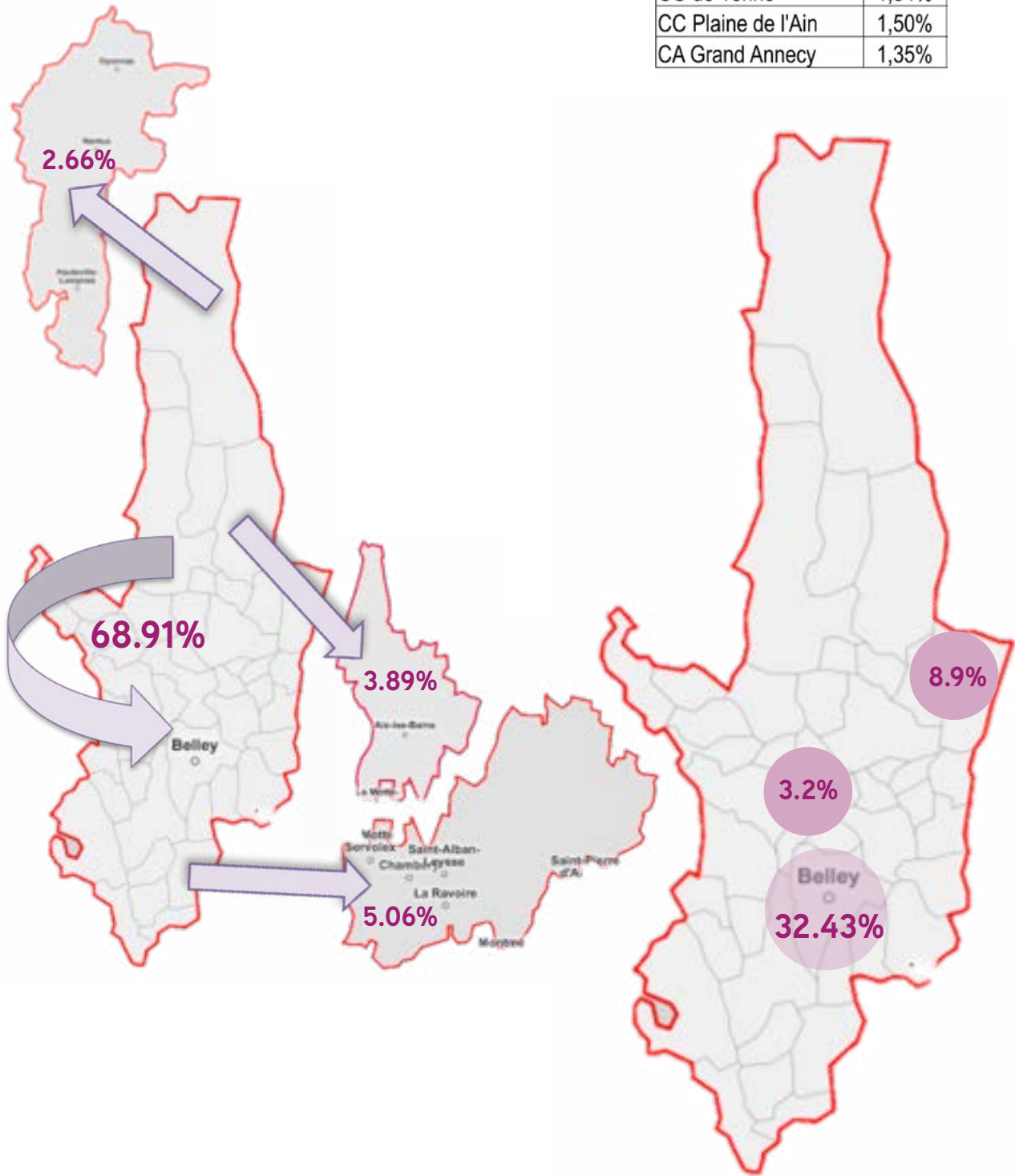
UNE CRÉATION D'EMPLOIS NOUVEAUX PORTÉE PAR LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Total emploi	9 915	10 416	9 408	10 879	12 242	12 218	11 862
Sphère productive	5 805	5 004	4 396	4 988	5 215	4 952	4 696
Sphère présenteielle	4 110	4 412	5 012	5 891	7 027	7 266	7 168



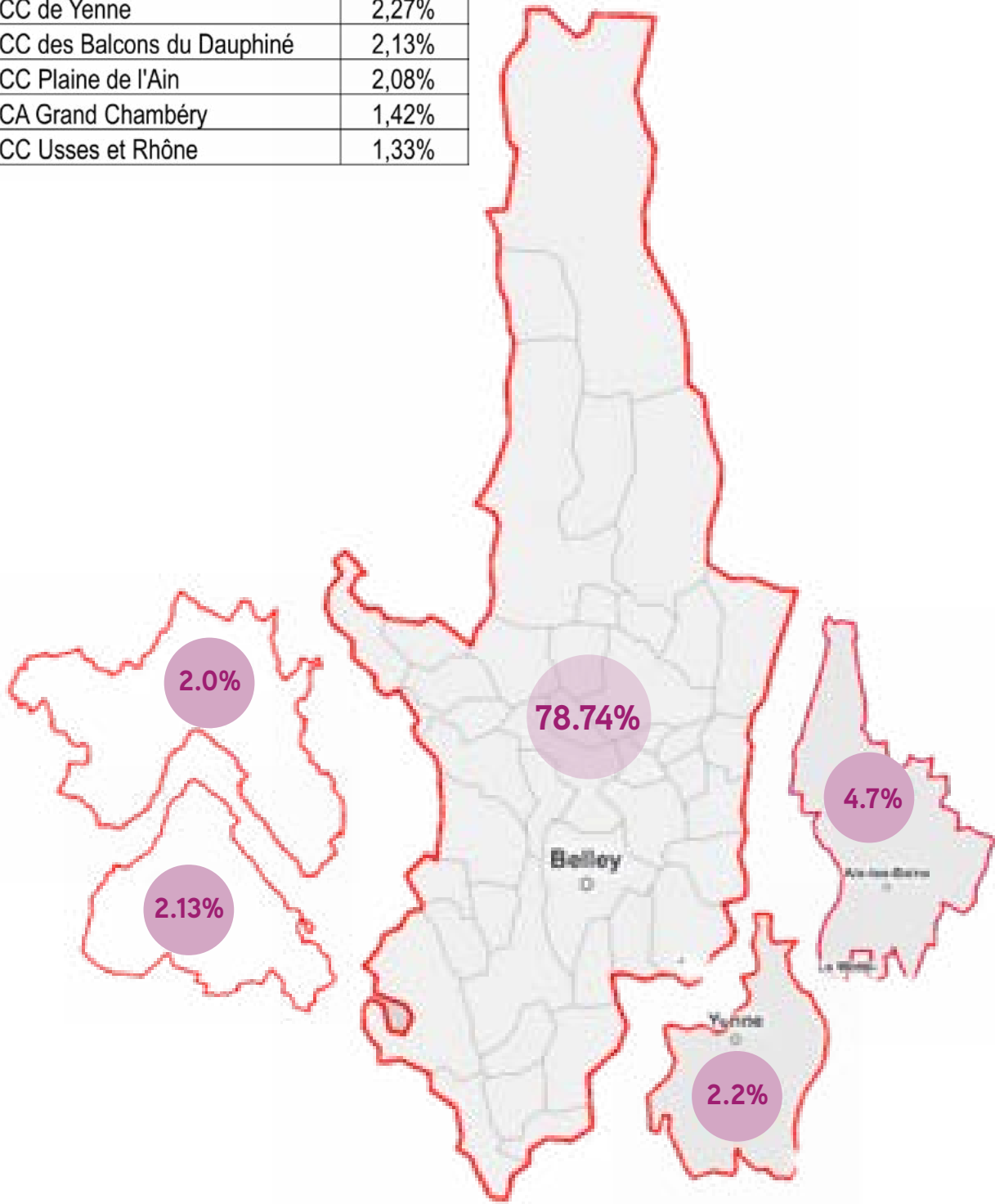
DES ACTIFS QUI TRAVAILLENT MAJORITAIREMENT DANS LE PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

CC Bugey Sud	68,91%
Belley	32,43%
Culoz	8,99
Chazey-Bons	3,25%
Hors territoire	31,09%
CA Grand Chambéry	5,06%
CA Grand Lac	3,89%
CA Haut Bugey	2,66%
Métropole de Lyon	1,70%
Suisse	1,69%
CC Vals du Dauphiné	1,65%
CC Usses et Rhône	1,57%
CC de Yenne	1,54%
CC Plaine de l'Ain	1,50%
CA Grand Annecy	1,35%



DES EMPLOIS ESSENTIELLEMENT OCCUPÉS PAR DES RÉSIDENTS

CC Bugey Sud	78,74%
CA Grand Lac	4,75%
CC de Yenne	2,27%
CC des Balcons du Dauphiné	2,13%
CC Plaine de l'Ain	2,08%
CA Grand Chambéry	1,42%
CC Usses et Rhône	1,33%

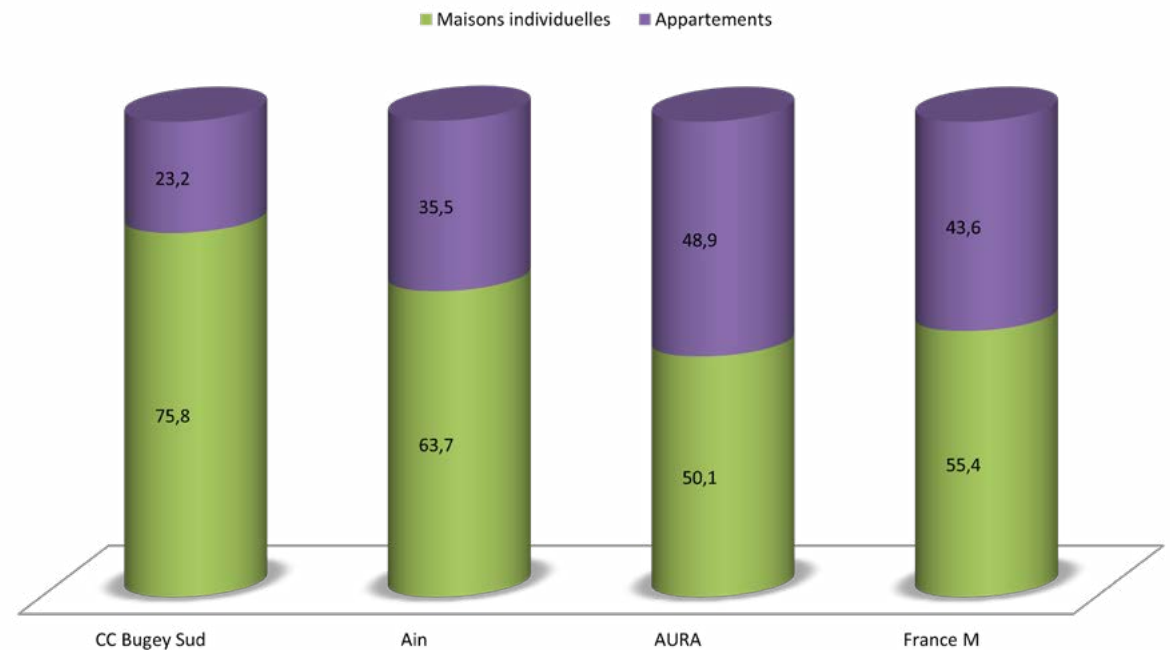


UNE MOBILITÉ DOMINÉE PAR LA VOITURE INDIVIDUELLE

	2008	2013	2018
% de ménages possédant au moins 1 voiture	88,1	89,8	90,4
% de ménages possédant au moins 2 voitures	42,9	45	44,7

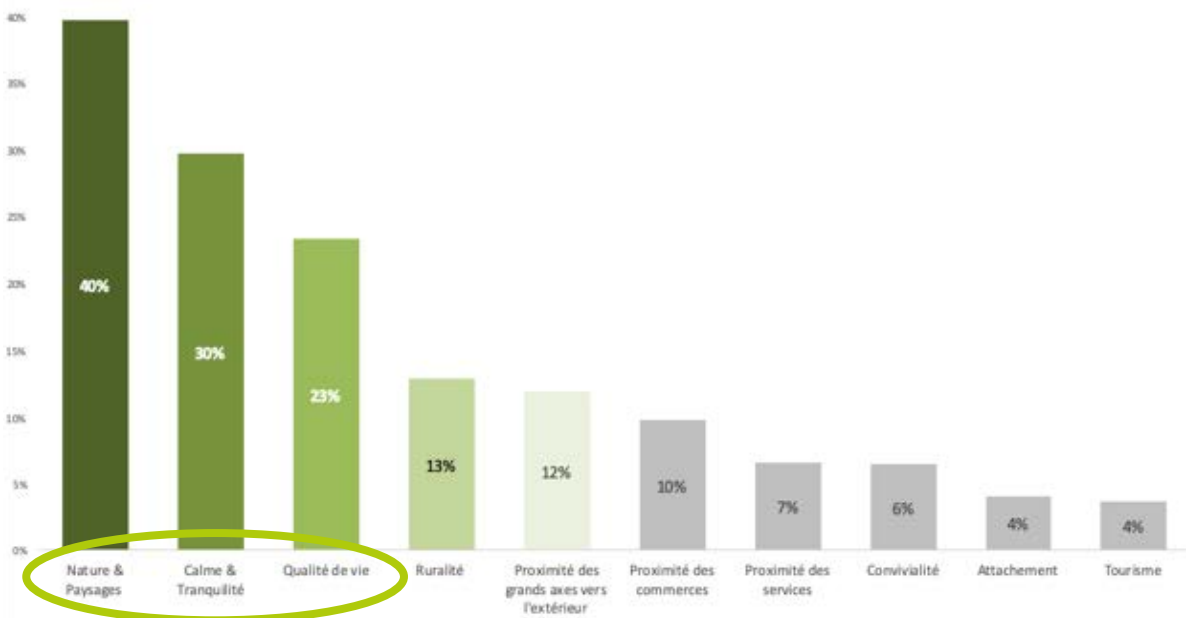
	2008	2012	2018	Moyenne France 2018
Part des domicile travail en voiture (en %)	79	81,9	84,5	70,4
Part des domicile travail en transport en commun (en %)	3,1	3,1	3,2	15,2
Part des domicile travail en 2 oues (en %)	1,4	1,6	1,7	4,1

UN HABITAT DOMINÉ PAR LA MAISON INDIVIDUELLE

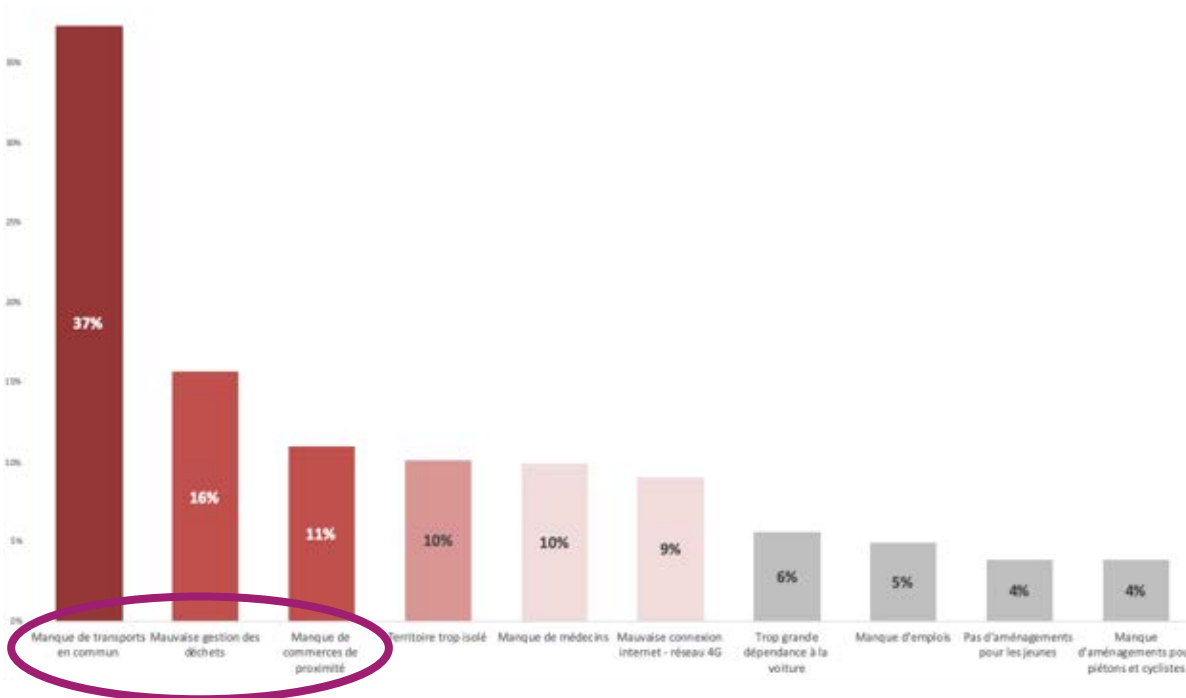


Ce que l'on retient de l'écoute de la population

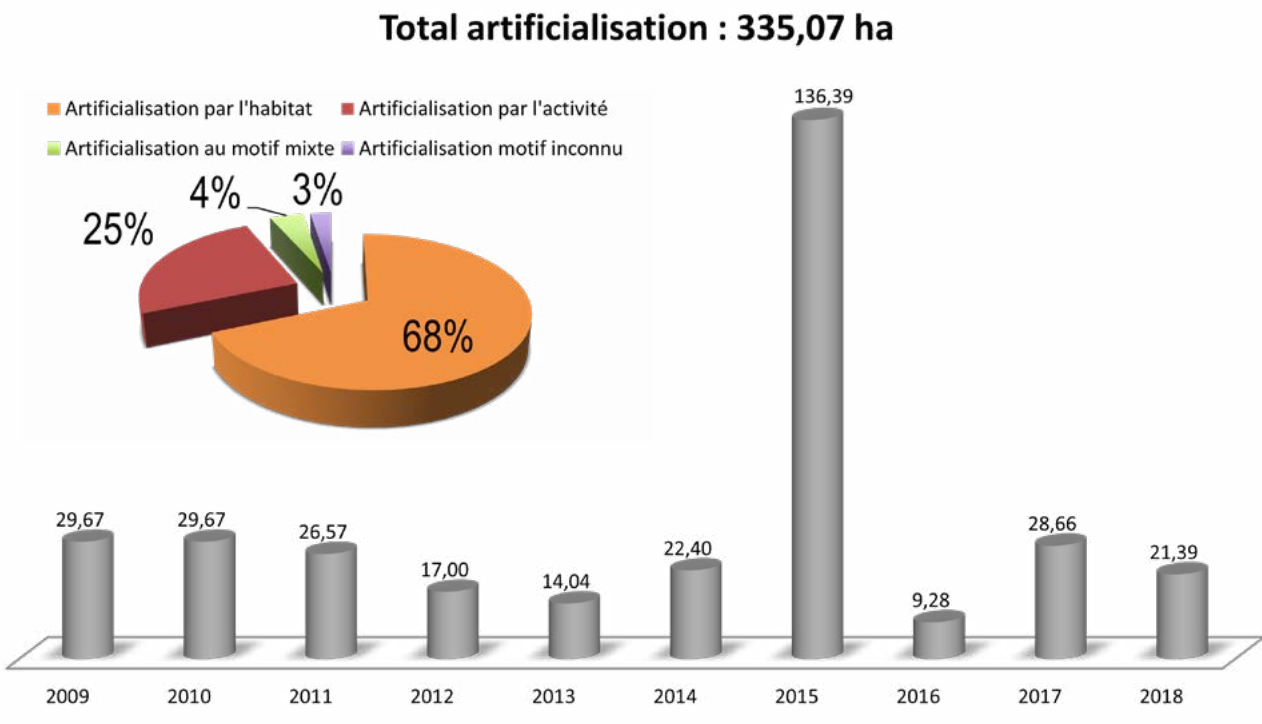
LES ATOUTS DU TERRITOIRE



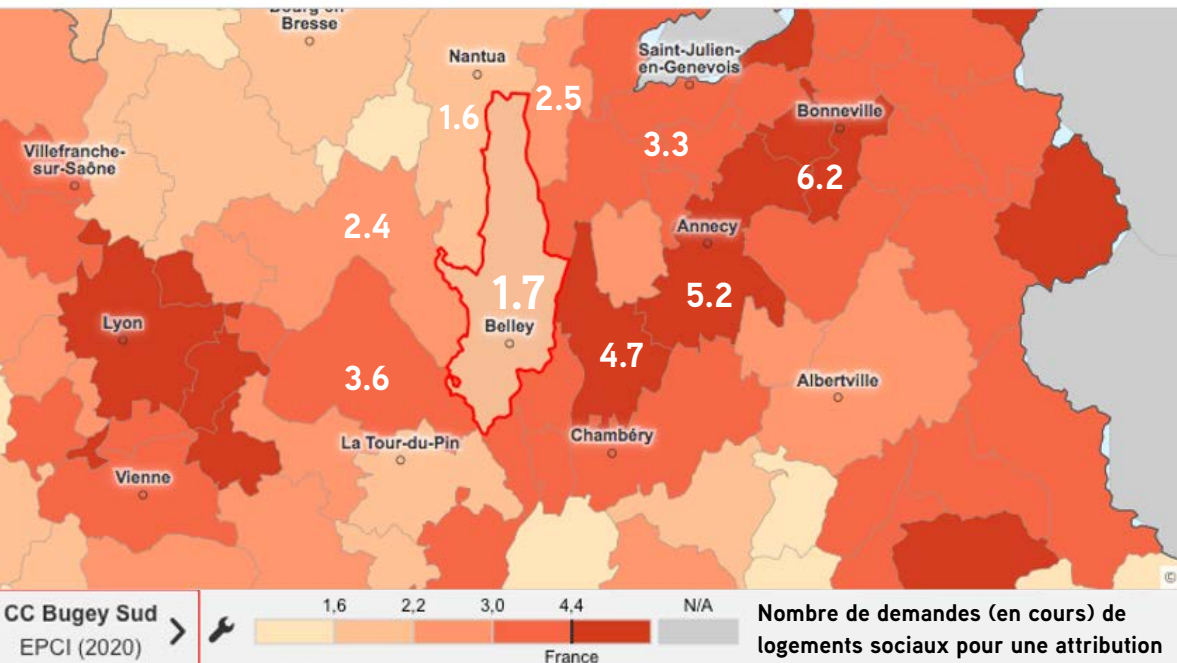
LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE



UNE CONSOMMATION FONCIÈRE QUI RESTE SOUTENUE



UNE FAIBLE TENSION SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER



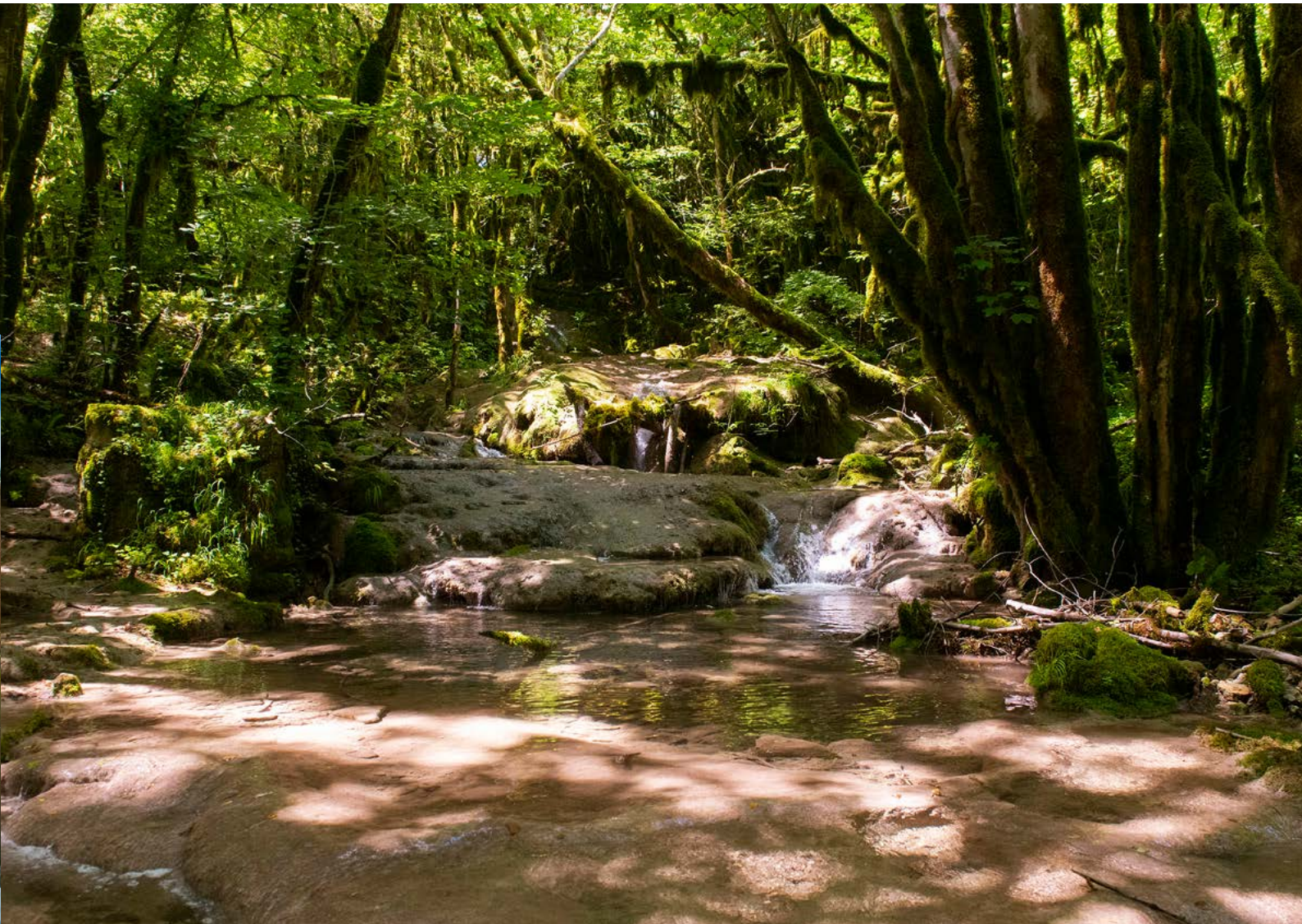
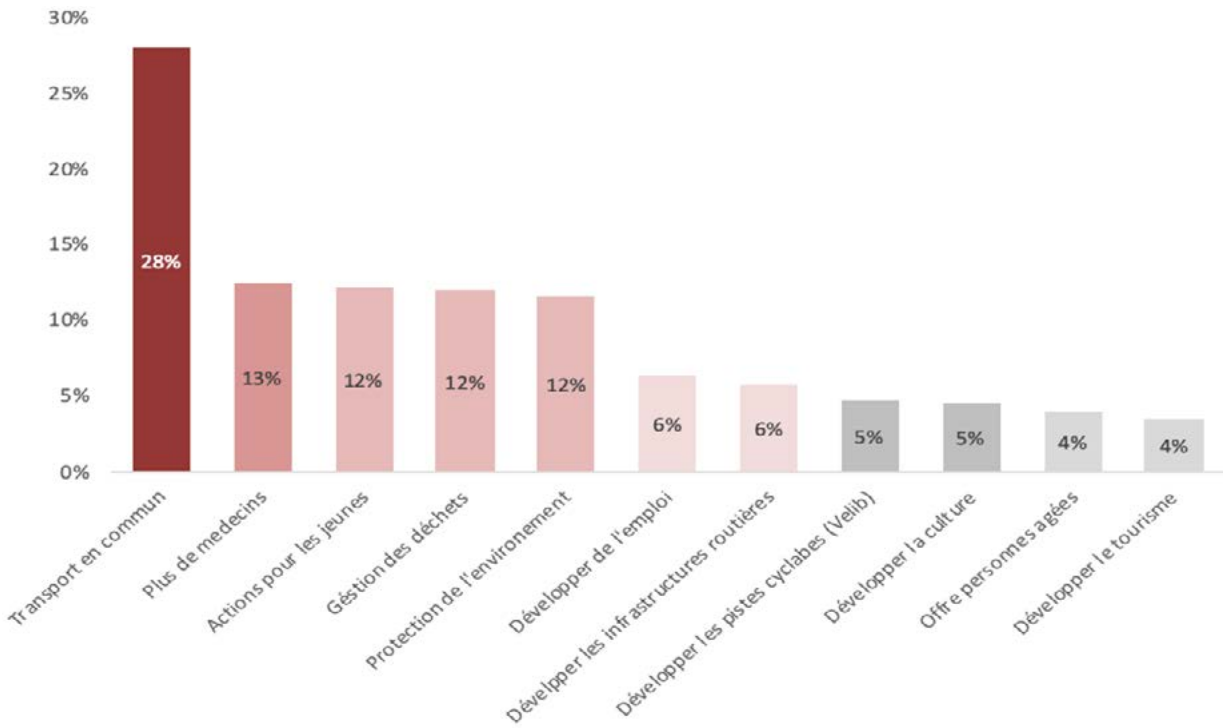
LA PRATIQUE DU TERRITOIRE

base 100	Travail / études	Courses alimentaires	Achats équipement	Loisirs	Santé du quotidien	Soins spécialisés
Intérieur	71,8%	78,6%	41,2%	47,3%	82,1%	39,7%
Extérieur	28,3%	21,4%	58,8%	52,7%	17,9%	60,3%

Belley	Travail, études
	Courses alimentaires
	Soins de proximité
	Soins spécialisés
	Achats d'équipements
	Loisirs
Culoz	Courses alimentaires
	Soins de proximité
	Travail, études
	Sports, loisirs
	Achats d'équipements
Artemare	Soins de proximité
	Courses alimentaires
	Sports, loisirs
	Travail, études

Chambéry	Achats d'équipements
	Soins spécialisés
	Sports, loisirs
	Courses alimentaires
	Travail, études
Aix-les-Bains	Sports, loisirs
	Soins spécialisés
	Achats d'équipements
Yenne	Soins de proximité
	Courses alimentaires

LES ATTENTES



Ce que l'on retient de l'écoute des élus

LA VISION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Une constitution de l'intercommunalité **non choisie** mais qui reste toutefois assez **positive**.
- Une **intercommunalité récente, en construction**, y compris sur ses compétences.
- Une vocation de l'intercommunalité sur des **valeurs** fortes de **solidarité** et de **service aux communes**.
- Une **gouvernance en transition**.
- Une **administration** globalement **satisfaisante** mais **sous tension**.

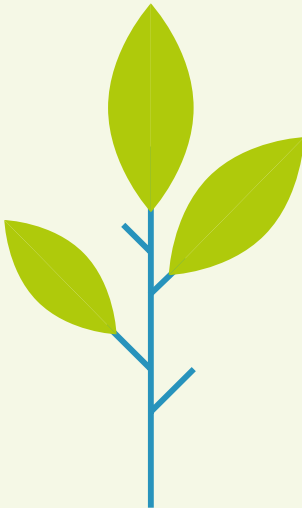
LA VISION DU TERRITOIRE

- Un territoire aux **atouts et faiblesses partagés**.
- Un territoire **plutôt cohérent** mais une **géographie particulière**.
- Une relation à la ville-centre **à construire dans les faits**.
- Un territoire **globalement à bonne échelle** mais quid de celle des communes ?
- Une **extension** du périmètre qui n'est **pas d'actualité**.

LA VISION A PRIORI DES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Vers un **développement équilibré et maîtrisé**.
- Le Projet de territoire : l'outil pour **développer une culture intercommunale**.
- **Transversalité et territorialisation**, les clés du succès.
 - ▶ **Soutenir l'activité économique** pour créer de l'emploi.
 - ▶ **Tourisme** : un volet économique à privilégier.
 - ▶ **Des déplacements à faciliter** mais une mobilité très contrainte .
 - ▶ Attractivité résidentielle : **entre redynamisation et réhabilitation** .
 - ▶ Le PCAET : **vœux pieux ou opportunité** ?
- **Réussir les coups partis**.
- **Une intercommunalité à faire connaître**.

RÉSUMÉ DE LA RÉFLEXION SUR LA VISION ET LES ENJEUX



DEUX SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

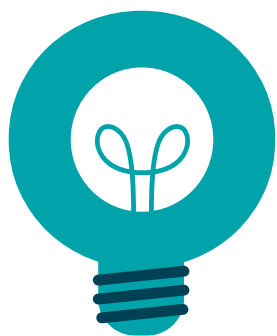
Scénario 1 - Une aggravation de la perte de dynamisme et d'attractivité

- Une perte de dynamisme démographique et un vieillissement accéléré de la population.
- Un déficit d'emploi qui augmente.
- Une difficulté grandissante du territoire à maintenir son niveau de service.
- Le déclin de la ville centre.



Scénario 2 - Un territoire qui voit ses équilibres bouleversés et une perte d'identité

- Une fonction résidentielle qui prend le pas sur la fonction économique.
- Un renchérissement fort du coût du logement et une difficulté à maintenir l'équilibre social du territoire.
- Une explosion de la mobilité.
- Un développement touristique mal maîtrisé et une multiplication des conflits d'usage.



Les ruptures à anticiper

- Le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources.
- Le numérique, la généralisation et la pratique à grande échelle du télétravail.
- Les limites à venir sur la mobilité individuelle.

LE SCÉNARIO IDÉAL D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Un territoire qui préserve son identité et sa qualité de vie

- Un capital environnemental préservé, un patrimoine valorisé...
- Un lien social préservé.
- Un sentiment d'appartenance au territoire renforcé chez les nouveaux habitants.
- Une mobilité améliorée, une diminution de la dépendance à la voiture particulière, un fort développement des mobilités douces.

Un territoire qui renforce son attractivité et son équilibre

- Une offre de logements diversifiée adaptée à l'ensemble des besoins répondant notamment à la problématique du vieillissement et aux demandes nouvelles exprimées par les jeunes ménages.
- Une offre d'emploi répondant aux différents niveaux de qualification et de compétence, une économie diversifiée moins sensible aux soubresauts économiques.
- Un haut niveau de service qui permet d'ancrer les habitants dans le territoire avec un maillage territorial en équipements de proximité.
- Une amélioration de l'offre de formation initiale et continue permettant un parcours éducatif complet dans le territoire et de développer des qualifications adaptées aux besoins des entreprises locales.
- Une ville-centre confortée, des centres-bourgs et des villages qui restent dynamiques.



CE QUE L'ON RETIENT DE LA RÉFLEXION SUR LA VISION

La nécessité de redynamiser le territoire...

- Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique.
- Un territoire qui demeure un territoire fonctionnellement équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle.
- Un territoire qui maintient son équilibre social.

... mais sans altérer ses qualités fondamentales

- Un territoire qui maintient son identité rurale.
- Un territoire qui préserve sa qualité de vie.
- Un territoire qui préserve l'identité « Bugey ».



- Une attention forte à la question économique et à la création d'emplois.
- Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logement afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population.
- Une volonté de développer un haut niveau de service en matière de santé, d'éducation et de services de proximité.
- Un investissement fort à consentir en faveur de la jeunesse.
- L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire.
- Une ville-centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré.



- Un territoire qui sait se regrouper, se fédérer, s'organiser pour prendre en main son destin.
- Un territoire qui sait mieux mettre en valeur ses atouts.

LES ENJEUX PROPOSÉS AU DÉBAT

ENJEU N° 1 :

Comment permettre au territoire de créer davantage d'emplois et d'équilibrer sa fonction résidentielle et sa fonction économique ?

ENJEU N° 2 :

Comment permettre au territoire de recouvrer son dynamisme démographique et résidentiel ?

ENJEU N° 3 :

Comment le territoire se saisit-il de la question des transitions ?

ENJEU N° 4 :

Quelle organisation, quel aménagement et structuration territoriale et quelle relation ville(s) / territoire ?



Enjeu n° 1 : comment permettre au territoire de créer davantage d'emplois et d'équilibrer sa fonction résidentielle et sa fonction économique ?

Les constats

- Un indicateur de concentration d'emplois qui se dégrade : 100,7 en 1975, 92,4 en 1990, 87,2 aujourd'hui.
- Un taux d'évolution annuel de l'emploi négatif depuis 2007 : - 0,09 % / an entre 2007 et 2012, - 0,26 % / an entre 2012 et 2018 contre + 0,33 pour la moyenne départementale et + 0,19 pour la moyenne nationale.
- Une perte importante d'emplois productifs et une création d'emplois portée par la sphère préentielle : d'un indice 100 en 1975 à 80 aujourd'hui pour le productif, d'un indice 100 en 1975 à 175 aujourd'hui pour le préentiel mais un stock d'emplois industriels 2 fois supérieur à la moyenne nationale : 24,4 % / 12,1 %.
- Une forte polarisation de l'emploi au sein du territoire : 50 % des emplois à Belley, 63 % des emplois à Belley et Culoz, 72 % des emplois dans 5 communes.

Le questionnement

- Quel fonctionnement de l'économie territoriale aujourd'hui ?
- Dans un contexte de désindustrialisation, de tertiariation et de polarisation forte de l'emploi dans les grandes agglomérations, quels sont les leviers du territoire pour développer l'emploi local ?
- Quels prérequis pour la redynamisation économique du territoire ?
- Quelle stratégie du territoire pour stimuler la création d'emplois ?



Enjeu n° 2 : comment permettre au territoire de recouvrer son dynamisme démographique et résidentiel ?

Les constats

- **Une dynamique démographique qui faiblit** : 1,4 % / an entre 1999 et 2019, 1,3 % / an entre 2007 et 2012, 0,6 % / an entre 2012 et 2018.
- **Un solde migratoire qui diminue** : 1,3 % / an entre 1999 et 2019, 1,1 % / an entre 2007 et 2012, 0,5 % / an entre 2012 et 2018.
- **Un nombre de logements commencés qui baisse fortement** : 6,3 / 1 000 entre 2008 et 2012, 2,1 / 1 000 entre 2013 et 2018 contre 5,3 / 1 000 pour la moyenne départementale et 4,5 / 1 000 pour la moyenne nationale.

Le questionnement

- Quels sont aujourd’hui les facteurs qui conditionnent l’attractivité résidentielle d’un territoire ?
- Quelles sont les conditions à réunir pour profiter des nouvelles aspirations des ménages et de leurs nouvelles stratégies résidentielles ?
- Quelle stratégie du territoire pour renforcer son attractivité résidentielle ?



Enjeu n° 3 : comment le territoire se saisit-il de la question des transitions ?

Les constats

- **Une consommation énergétique forte dans le résidentiel et les transports** : 41 % pour le résidentiel, 32 % pour le transport.
- **Des émissions de GES élevées pour le transport routier et l’agriculture** : 33 % pour les transports routiers, 31 % pour l’agriculture.
- **Une consommation foncière importante notamment pour l’habitat** : 335 hectares artificialisés en 10 ans dont 229 pour l’habitat.
- **Une diminution de la Surface Agricole Utile supérieure à la moyenne nationale** : - 1,66 / 1,44.
- **Une mobilité dominée par la mobilité individuelle.**

Le questionnement

- Quel équilibre entre la volonté de redynamisation du territoire et la nécessité de maintenir voire d’améliorer les équilibres environnementaux ?
- Quelle nature de réponse aux impacts du changement climatique sur certaines activités ?
- Quel modèle d’aménagement moins consommateur de foncier et quelle réponse au ZAN ?
- Comment organiser une mobilité plus durable ?
- Au delà du PCAET, quelle stratégie du territoire pour diminuer son empreinte environnementale et préserver ses ressources ?



Enjeu n° 4 : quelle organisation, quelle structuration, quel aménagement territorial et quelle relation ville(s) / territoire ?

Les constats

- **2 communes, Belley et Culoz qui polarisent fortement le territoire** : 35,79 % de la population et 63,05 % des emplois du territoire.
- **Un poids des 2 communes qui augmente pour les emplois et diminue pour la population.**
- **Une organisation en 5 bassins de services dont 4 extérieurs au périmètre communautaire** : Yenne (3 communes), les Avenièrès (1 commune), Aoste (3 communes), Plateau d’Hauteville (3 communes), Belley (33 communes)
- **Une forte polarisation de Belley pour les services.**

Le questionnement

- Quelle hiérarchie, quelle organisation et quel équilibre organiser entre les différentes composantes du territoire ?
- Comment le territoire s’assure de la bonne santé de ses centralités et de leur capacité à entraîner le territoire ?
- Quelle organisation du déploiement des équipements et services pour un accès équitable à tous les habitants du territoire ?
- Quelle stratégie d’aménagement du territoire et de répartition des fonctions ?





LES INTENTIONS PORTÉES PAR LE PROJET DE TERRITOIRE



1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le territoire est marqué par une baisse sensible de sa dynamique démographique, un vieillissement accéléré de sa population mais aussi par des difficultés économiques qui se traduisent par une perte nette d'emplois depuis 2012. La crainte principale exprimée par les élus lors des séminaires sur la vision est de voir cette perte de dynamisme et ce vieillissement s'accroître avec pour conséquence un fort déséquilibre générationnel du territoire. La seconde crainte est de voir le déficit d'emplois s'accroître et, malgré la faible dynamique démographique, de voir la fonction résidentielle prendre le pas sur la fonction économique au détriment de l'équilibre global du territoire. L'ambition première exprimée par les élus est de redynamiser le territoire et de renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands enjeux :

- **Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique.**
- **Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire.**
- **Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel.**
- **Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts.**



Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique

Depuis 2007, le territoire enregistre un taux d'évolution annuel de l'emploi négatif. L'indicateur de concentration d'emplois qui mesure, si ce n'est la propension du territoire à donner à travailler à ses actifs résidents, tout au moins l'équilibre entre sa fonction résidentielle et sa fonction économique, se dégrade : après avoir été supérieur à 100 dans les années 70/80, il est aujourd'hui de 87,8 ce qui signifie que le territoire dispose de 87,8 emplois pour 100 actifs occupés. L'économie du territoire se caractérise par un poids considérable de l'économie productive : l'emploi industriel est 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

Si cette coloration industrielle constitue à l'évidence un atout pour le territoire, c'est également un point de fragilité dans un contexte où l'emploi industriel continue à diminuer en France du fait notamment de la robotisation. Le territoire a ainsi perdu plus de 500 emplois productifs au cours des 10 dernières années. Le diagnostic économique réalisé en 2020

montre « un modèle de développement économique en mutation ». La sphère présentielle constitue désormais non seulement le premier gisement d'emplois mais aussi le seul générateur d'emplois nouveaux. Le diagnostic de 2020 montre cependant un effet multiplicateur en deçà des territoires similaires. On note enfin que l'enclavement routier et ferroviaire mais aussi numérique, avec une part de locaux raccordables en fibre optique de seulement 25,8 % contre 64,6 % pour la moyenne nationale, continue à handicaper le développement économique du territoire. Dans ce contexte, l'amélioration de l'offre de formation (initiale et continue), le développement de l'équipement numérique du territoire et des services associés, le soutien au tissu productif local et l'amélioration de la propension du territoire à consommer localement apparaissent comme les principaux leviers de la redynamisation économique du territoire.



- ▶ *Améliorer l'offre de formation initiale et continue.*
 - ▶ *Soutenir le tissu productif local.*
- ▶ *Améliorer la propension du territoire à consommer localement.*
- ▶ *Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés.*

Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit une hiérarchie territoriale claire avec une ville-centre (Belley), un pôle d'appui (Culoz), des pôles relais et des communes de proximité. Bien qu'étant un territoire à dominante rurale, avec 42 communes sur 43 classées dans les espaces à dominante rurale, Bugey-Sud est fortement polarisée par Culoz dont l'aire d'attraction s'étend sur 3 communes du territoire et surtout par Belley, dont l'aire d'attraction s'étend sur 31 communes. L'influence des 2 communes sur le territoire et bien évidemment en premier lieu de Belley est considérable.

Les 2 communes concentrent 35,79 % de la population (dont 26,89 % pour Belley) et 63,05 % des emplois (dont 49,13 % pour Belley).

Belley est également une ville ressource en termes de services pour quasiment l'ensemble du territoire. Elle concentre en effet plus d'un tiers du total des équipements du territoire. Si les relations entre la ville-centre et l'intercommunalité ont pu être conflictuelles dans le passé, les élus sont majoritairement conscients aujourd'hui que la trajectoire globale du territoire est fortement dépendante de la bonne santé de ces 2 communes et notamment de Belley. Or on constate un certain nombre de points de fragilité notamment dans la ville-centre. L'intercommunalité doit être en capacité de soutenir sa ville-centre et son pôle d'appui afin qu'ils soient en capacité de jouer leur rôle d'entraînement sur l'ensemble du territoire.



- ▶ *Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville.*
 - ▶ *Lutter contre la vacance du logement.*
 - ▶ *Lutter contre la vacance du commerce.*

Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel

Le territoire qui a bénéficié d'une forte dynamique démographique entre 1990 et 2012 constate aujourd'hui une évolution annuelle de sa population inférieure à la moyenne départementale. Davantage encore que le solde naturel relativement constant depuis le début des années 2000, c'est l'effritement du solde migratoire qui interroge. La traduction de cette perte de dynamisme démographique est un vieillissement accéléré de la population : plus de 70 % de l'accroissement de population au cours des 10 dernières années est composé de personnes âgées de plus de 60 ans. De fait, l'équilibre générationnel du territoire tend à se

dégrader fortement. Le territoire constate un indice de vieillissement de 89 pour une moyenne nationale de 80. L'indice de dépendance économique est également préoccupant puisqu'il est de 111 dans le territoire pour une moyenne nationale de 90.

La réflexion sur l'élaboration du Projet de Territoire a permis d'engager une réflexion sur les critères qui fondent aujourd'hui l'attractivité d'un territoire dans un contexte où les stratégies résidentielles des ménages s'émancipent de plus en plus de la proximité immédiate de l'emploi. La question du logement et des services apparaissent comme 2 leviers particulièrement importants.



- ▶ *Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire.*
- ▶ *Diversifier l'offre d'habitat.*

Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

Bugey-Sud bénéficie d'une grande richesse patrimoniale, à la fois naturelle et culturelle, héritée d'une géographie singulière à la rencontre d'influences multiples et d'une histoire également singulière. Le diagnostic patrimonial réalisé en 2020, a montré que la nature du patrimoine culturel local est avant tout le résultat d'une activité agricole marquée par la polyculture, qui a façonné une architecture vernaculaire et des paysages agricoles et forestiers remarquablement préservés ; Au-delà de la préservation et de la mobilisation des outils juridiques, réglementaires et contractuels permettant cette préservation, le patrimoine constitue un outil pertinent et un levier efficace pour

dynamiser le territoire d'un point de vue touristique, mais aussi du point de vue d'un développement local et économique durable, par des projets cohérents vis-à-vis de ce qu'était et de ce qu'est aujourd'hui le territoire du Bugey-Sud, qui favorise le maintien d'un cadre de vie privilégié (paysage, architecture) et dynamique (liens sociaux) à long terme.

Qu'il s'agisse de tourisme, mais aussi de valorisation des productions agricoles et davantage encore d'attractivité résidentielle et de développement économique, les élus considèrent que le territoire doit être davantage visible, faire valoir ses atouts et renforcer sa notoriété et son image vis-à-vis des publics extérieurs au territoire.



- ▶ *Protéger et valoriser le patrimoine.*
- ▶ *Renforcer la promotion du territoire.*
- ▶ *Dynamiser l'économie touristique.*



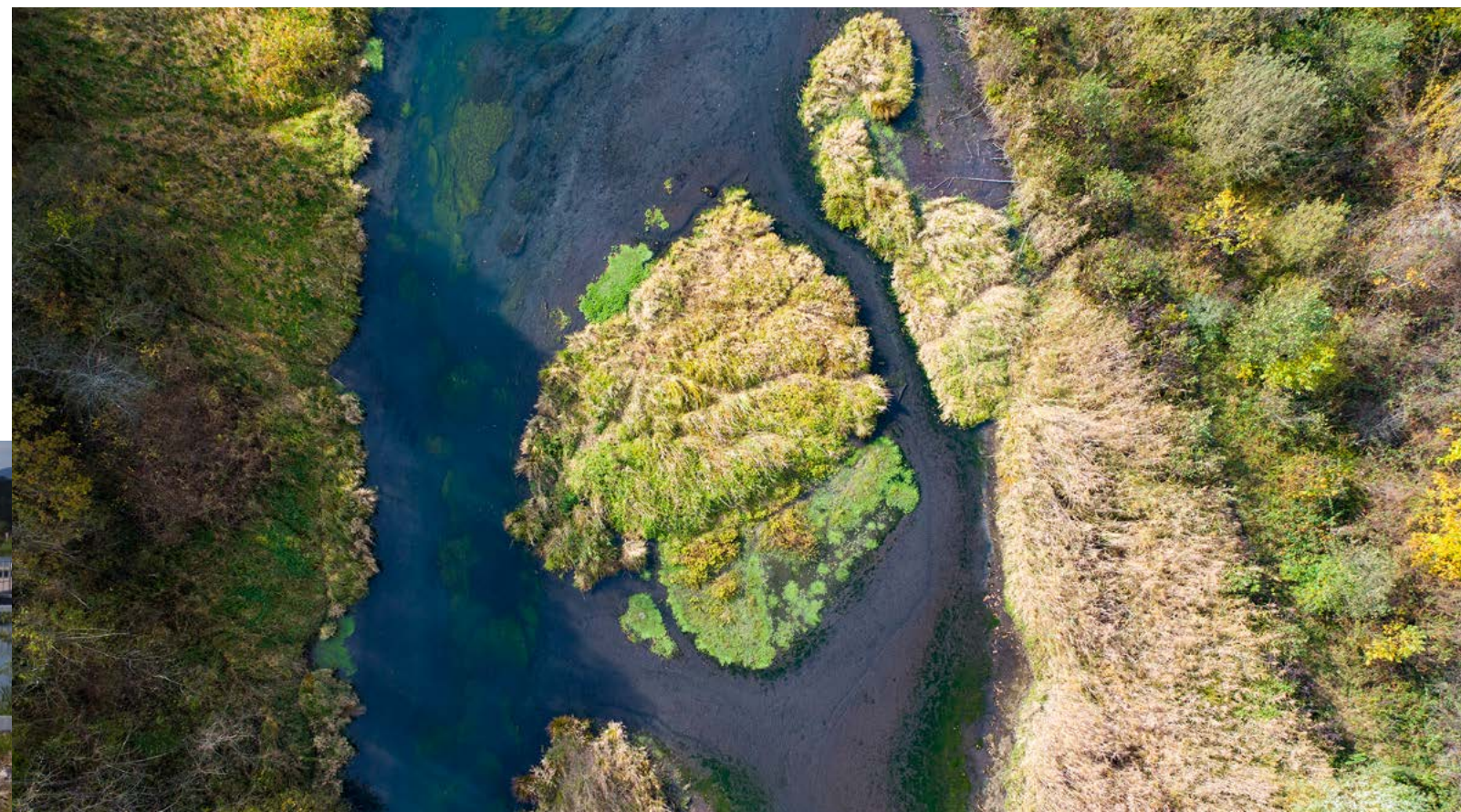
2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

S'ils souhaitent redynamiser le territoire, les élus considèrent également que la question environnementale doit être au cœur du Projet de Territoire. Pour les élus comme pour les habitants, la qualité de vie dans Bugey-Sud est intimement liée aux qualités naturelles du territoire, l'omniprésence de la nature, la beauté des paysages agricoles et forestiers préservés, le calme et la tranquillité, le patrimoine et l'architecture vernaculaire. Le renforcement de l'attractivité du territoire doit s'organiser sans altérer ses qualités fondamentales. Comme tous les territoires, Bugey-Sud doit aussi se saisir de la question environnementale, qu'il s'agisse du réchauffement climatique mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Cette exigence questionne le modèle sur lequel on a construit le développement des territoires avec la nécessité de ne plus se contenter de gérer les externalités négatives du développement mais au contraire de conditionner ce développement au maintien des équilibres environnementaux et sociaux du territoire. L'ambition première exprimée par les élus est de préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands enjeux :

- **Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique.**
- **Organiser une mobilité plus durable.**
- **Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière.**
- **Organiser la transition énergétique du territoire.**



Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique

La question environnementale est très loin de se limiter à la question climatique. Les territoires doivent désormais repenser globalement leur rapport à la nature avec notamment la nécessité de préserver les ressources dans un contexte global dans lequel l'humanité consomme d'ores et déjà davantage de ressources que la planète n'est en capacité de régénérer. S'impose aussi la nécessité de préserver la biodiversité d'où un questionnement fort des stratégies d'aménagement. La résilience du territoire est directement dépendante de sa capacité à protéger ses ressources au premier rang desquelles la ressource en eau. Les ateliers ont montré la nécessité pour le territoire d'investir à la fois dans la protection de la ressource mais aussi dans la recherche de nouveaux gisements. Au-delà, il est nécessaire de promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs du territoire des pratiques et des comportements permettant de réduire la consommation. L'élaboration du SCoT a permis de mettre en évidence la présence de différentes entités écologiques qui représentent une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de

biodiversité. Pas moins de 7 000 hectares sont sous protection environnementale (réseau Natura 2000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles). Dans ce contexte et comme le précise le SCoT, il est essentiel de veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers du territoire. L'agriculture du territoire est diverse avec une partie nord du territoire marquée par l'agriculture de montagne et des activités d'élevages prédominantes et la partie sud marquée par une diversité de cultures autour de la vigne, des cultures céréalières et protéagineuses.

Le territoire doit nécessairement anticiper les effets du changement climatique notamment concernant l'agriculture irriguée et promouvoir des pratiques plus vertueuses. Il en va de même s'agissant de la forêt avec un nécessaire travail autour des essences compte tenu du réchauffement des températures.



- ▶ *Préserver la ressource en eau*
- ▶ *Préserver la biodiversité*
- ▶ *Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt*

Organiser une mobilité plus durable

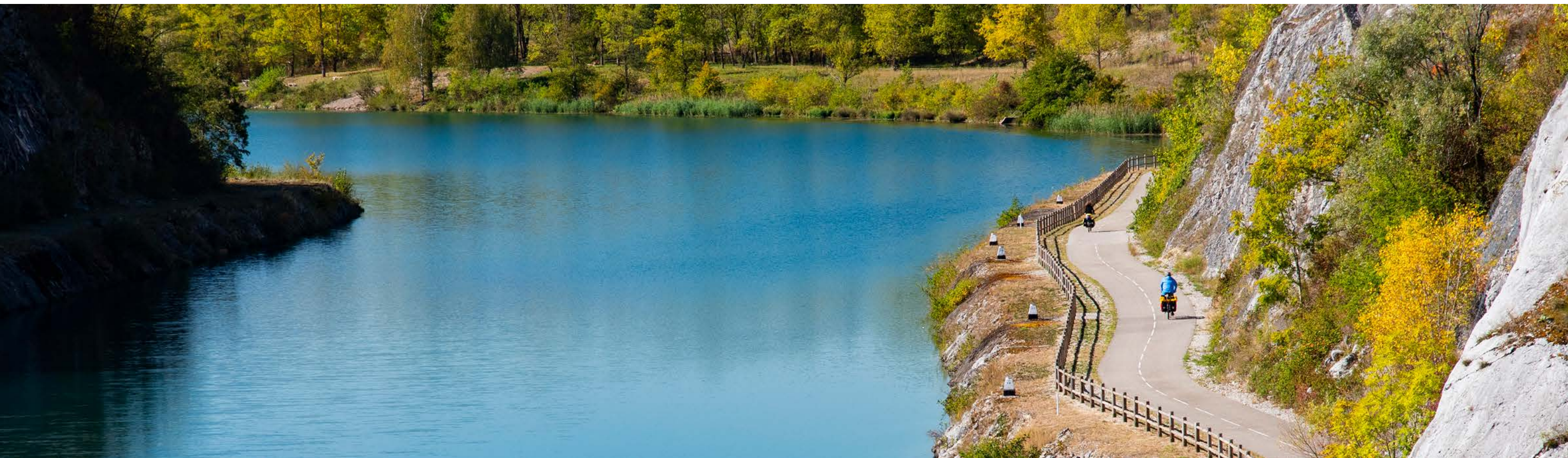
Le diagnostic du PCAET a montré que le transport routier était responsable de 33 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. C'est donc aujourd'hui, avant même l'agriculture (31 %) et le secteur résidentiel (18 %) le secteur le plus générateur de GES. Si 78,74 % des emplois du territoire sont occupés par des actifs résidents et si 68,91 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire, le territoire est marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi, génératrice de mobilité. Cette mobilité est largement dominée par la voiture individuelle : la part des trajets domicile travail réalisée en voiture particulière est de 84,5 % pour une moyenne nationale de 70,4 % et la part réalisée en transport en commun de seulement 3,2 % pour une moyenne nationale de 15,2 %. On sait également que les habitants du territoire utilisent en partie les fonctions et services d'autres territoires pour les études, les achats d'équipement, les soins spécialisés et les loisirs notamment. 90,4 % des

ménages du territoire possèdent au moins 1 voiture et 44,7 % possèdent 2 véhicules ou plus. Si les difficultés de circulation sont aujourd'hui sans commune mesure avec celles constatées dans les grandes agglomérations, l'étude auprès de la population montre que le manque de transports en commun est pointé comme le premier handicap du territoire et que la première attente exprimée par les habitants concerne le développement des transports en commun.

L'organisation d'une mobilité plus durable questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire. Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable. Alors que la communauté de communes vient de se saisir de la compétence et que la politique de mobilité reste largement à définir, plusieurs pistes émergent d'ores et déjà.



- ▶ *Promouvoir les véhicules à faibles émissions.*
- ▶ *Développer l'usage des transports en commun.*
- ▶ *Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives*



Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière

Si le SCoT définit une hiérarchie claire, l'évolution du territoire n'est cependant pas conforme à cette hiérarchie. Ainsi, depuis 1975, le poids de la ville-centre, Belley, et du pôle d'appui, Culoz, en matière d'habitat a eu tendance à diminuer. En revanche, le poids des 2 communes en matière d'emploi a augmenté significativement. Le territoire est ainsi marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi qui a de plus en plus tendance à s'aggraver. Malgré la baisse du nombre de logements produits, la faiblesse de la dynamique démographique et économique, le territoire constate également une forte consommation foncière. 335 hectares ont en effet été artificialisés

durant les 10 dernières années dont 68 % pour l'habitat et 25 % pour l'activité économique avec pour conséquence une diminution des espaces agricoles et naturels. Enfin, la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette contraint nécessairement le territoire à se questionner sur sa stratégie d'aménagement et notamment le déploiement de sa fonction résidentielle et de sa fonction économique.

Le rapprochement de l'habitat et de l'emploi, la préservation des espaces agricoles et naturels, le développement de formes d'habitat mais aussi d'espaces d'accueil des activités moins consommateurs de foncier font nécessairement partie des pistes de réflexion.



- ▶ *Préserver les espaces agricoles et naturels.*
- ▶ *Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier.*
- ▶ *Rapprocher l'habitat et l'emploi.*
- ▶ *Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat.*

Organiser la transition énergétique du territoire

Le territoire s'est doté d'un PCAET avec comme ambition la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR). Le PCAET de Bugey-Sud est structuré autour de 6 grands axes pour faire de Bugey-Sud un territoire énergétiquement sobre et efficace et un territoire source d'énergie verte. Le PCAET a défini un objectif de réduction des consommations d'énergie de 23 % à échéance 2030. L'analyse des consommations énergétiques du territoire montre que le secteur résidentiel (41 %) et le secteur des transports (32 %) sont de loin les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie devant le tertiaire (13 %) et l'industrie (9 %). Le PCAET définit des objectifs de réduction de la consommation énergétique à savoir - 23 % pour le résidentiel, - 29 % pour la mobilité des personnes, - 10 % pour le transport des marchandises, - 33 % pour l'agriculture, - 27 % pour le tertiaire et - 25 % pour l'industrie. S'agissant de la rénovation thermique de l'habitat, la communauté de communes s'inscrit d'ores et déjà dans le dispositif Rénov + animé par l'ALEC 01. Pour aller plus loin, il est proposé de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de mettre en place une

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, d'équiper les bâtiments publics pour un suivi des consommations énergétiques, de généraliser l'extinction d'éclairage nocturne, de rénover le parc d'éclairage public ou encore de former les artisans du territoire au label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Le PCAET a fixé comme objectif une augmentation de 138 % d'ici 2030 de la production EnR. L'objectif est d'atteindre une production de 276 GWh. Cela implique d'augmenter de 20 GWh la production de l'éolien, de 65 GWh la production photovoltaïque, de 10 GWh le solaire thermique, de 20 GWh la production via le bois, de 25 GWh la méthanisation et de 20 GWh la géothermie. Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET propose la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables de Bugey-Sud. Parmi les actions évoquées, sont notamment visés le soutien aux projets EnR des acteurs du territoire et l'intégration d'une SEM (Société d'Economie Mixte) pour porter les projets EnR du territoire mais aussi, la structuration d'une filière bois-énergie, l'installation de chaufferies bois dans les communes ou encore la mise en place d'une prime à l'achat de chauffe-eau solaire pour les particuliers.



- ▶ *Diminuer les consommations d'énergie.*
- ▶ *Développer la production d'énergies renouvelables locales.*



3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN

La communauté de communes Bugey-Sud dans sa configuration actuelle est une intercommunalité récente. Si le découpage actuel a été imposé, il est aujourd'hui jugé pertinent par les élus. Des fusions imposées, des transferts de compétences obligatoires mais aussi l'absence de Projet de Territoire préalable et un mandat précédent marqué par des querelles internes font que, pour la plupart des élus, l'intercommunalité est encore largement en construction. Le débat sur les compétences n'est pas nécessairement clos. Les élus sont majoritairement favorables à un statu quo et la volonté commune est que l'intercommunalité se concentre sur l'exercice des compétences existantes. Le contenu de certaines compétences mérite d'être clarifié tout comme la manière de les exercer. Pour d'autres, c'est l'évolution du contenu des politiques publiques qui doit permettre un meilleur exercice de la compétence. La restitution de compétences aux communes ne doit pas constituer un tabou. Au-delà, on touche aujourd'hui aux limites d'une organisation institutionnelle construite sur les doubles logiques du périmètre et des compétences. L'évolution de l'économie territoriale et des modes de vie a renforcé l'interdépendance des territoires. La plupart des enjeux sont aujourd'hui multiscalaires et il est de plus en plus difficile de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale. La prise en compte des enjeux de transition réclame de sortir d'une organisation en silo, de mettre en œuvre des approches transversales permettant de faire converger et d'articuler au service d'un même enjeu un grand nombre de politiques publiques traitées de manière autonome jusqu'à aujourd'hui, voire traitées par des collectivités différentes. Vient à l'agenda territorial la question de la mise en dialogue des territoires, de l'organisation des coopérations horizontales (entre l'EPCI et les communes) et verticales (entre les communes) au sein du bloc communal.

Cela implique de répondre à 3 grands enjeux :

- **Articuler l'action des communes et l'action intercommunale.**
- **Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire.**
- **Renforcer les coopérations avec les territoires voisins.**

Articuler l'action des communes et l'action intercommunale

L'élargissement des périmètres intercommunaux, les nouvelles impulsions données par les lois « Engagement et Proximité » et 3DS, marquent la fin d'un cycle initié par la loi Chevènement et qui s'est traduit par une logique de dessaisissement progressif des compétences communales au profit des EPCI. Communes et intercommunalité ne constituent pas 2 strates territoriales différentes mais deux expressions de la même strate. De fait, l'intercommunalité ne doit plus systématiquement chercher à « faire à la place des communes » mais aussi « aider les communes à faire » et surtout « faire avec les communes ». Il s'agit, au sein du bloc communal, de dépasser les limites de la spécialisation des compétences et de renforcer les coopérations entre les communes et l'intercommunalité. Ce renforcement ne suppose pas seulement un accord politique. Il est également nécessaire de renforcer les liens et les habitudes de travail entre l'administration intercommunale et les administrations communales. Il s'agit de faire en sorte que l'intercommunalité s'appuie davantage sur les moyens des communes notamment pour le déploiement de politiques et de services qui

réclament de la proximité et de la réactivité. Il s'agit aussi de faire bénéficier les communes de l'ingénierie communautaire pour le développement de leurs propres projets. L'écoute des élus a montré que les communes dans leur ensemble associent l'élargissement de l'intercommunalité à une perte de proximité et un éloignement du terrain. L'élargissement du périmètre intercommunal mais aussi le nombre important de petites communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de développer des services font émerger le besoin d'une échelle d'action intermédiaire : le bassin de services. Si le Projet de Territoire a mis en lumière la nécessité de respecter la hiérarchie territoriale et de conforter à la fois la ville-centre (Belley) et le pôle d'appui (Culoz), les élus sont aussi attentifs au fait que l'ensemble des communes puissent continuer à être « vivantes » et surtout que l'ensemble des habitants, quelle que soit leur commune de résidence, puissent bénéficier d'un socle de services minimum essentiel à leur vie quotidienne.

Le bassin de services constitue la plus petite échelle à laquelle les habitants ont accès aux services et équipements de la vie courante.



- ▶ *Renforcer les liens entre l'administration intercommunale et les administrations communales.*
 - ▶ *Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal.*
 - ▶ *Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance.*
 - ▶ *Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services.*



Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire

Pour de nombreux élus, l'intercommunalité est encore peu connue de la part de la population mais aussi des acteurs socio-économiques du territoire. Encore récente dans son actuelle configuration, elle a besoin de gagner en notoriété, en lisibilité et en visibilité. Il est nécessaire d'expliquer et de faire comprendre à quoi sert l'intercommunalité, de rendre lisible son action, ses politiques, les grands aménagements et équipements qu'elle déploie et de faire la démonstration de son utilité. Au-delà, les élus posent la question de comment renforcer le lien social et l'ancrage des habitants à ce grand territoire. L'évolution des modes de vie est marquée par 2 phénomènes majeurs, d'une part une dissociation de plus en plus grande entre les lieux de résidence, les lieux de travail et plus globalement les lieux de vie et d'autre part une désynchronisation de plus en plus importante des temps sociaux et une individualisation des rythmes de vie. La transformation des rapports sociaux et individuels à l'espace et au temps a profondément modifié le rapport du citoyen au territoire.

La prédominance du sentiment d'appartenance à un territoire unique qui pouvait exister au temps où la commune constituait l'épicentre de la vie des individus laisse progressivement place à une vision de plus en plus « consumériste » vis-à-vis des territoires et notamment des territoires intercommunaux dont les périmètres n'ont cessé d'évoluer au cours des dernières années. De fait, le sens, le « ciment communautaire » n'est plus l'appartenance à une entité géographique identique mais l'adhésion à une communauté de valeurs partagées, à un Projet de Territoire et surtout à un modèle de développement et d'organisation du territoire, et à un mode de vie particulier dans lequel les individus se reconnaissent. Ce n'est donc pas la référence au territoire qui donne le sens, mais la référence au projet.

Le Projet de Territoire doit ainsi irriguer l'ensemble de la communication : il ne s'agit pas uniquement de communiquer sur le Projet de Territoire mais de resituer la valorisation de toutes les politiques et actions dans le cadre du projet et de ses enjeux.



► Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens.

Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

Si le territoire bénéficie d'une réelle autonomie fonctionnelle, il ne constitue pas pour autant une île isolée de ses territoires voisins. Au-delà du fait, que 31 % des actifs travaillent en-dehors du périmètre communautaire, on a vu que le territoire était aussi en relation avec des territoires extérieurs et notamment Grand Chambéry et Grand Lac pour les études, les consommations d'équipements, les soins spécialisés, les loisirs. De la même manière que l'intercommunalité doit renforcer les coopérations au sein du bloc communal entre l'intercommunalité et les communes, elle doit aussi développer des coopérations avec d'autres territoires pour renforcer l'efficacité de certaines politiques publiques. On voit bien que le cadre intercommunal, même élargi, demeure trop étroit pour le déploiement de

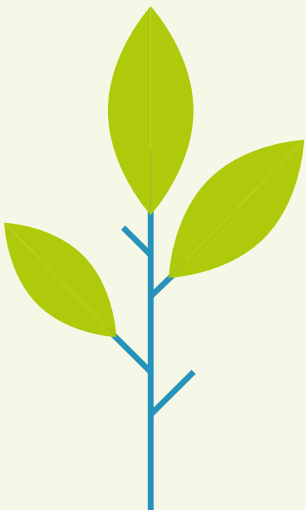
certaines politiques publiques. A titre d'exemple, le territoire pourra difficilement gérer la compétence mobilité sans un partenariat renforcé avec les autres territoires. La mobilité est cependant très loin d'être la seule politique à réclamer un renforcement des coopérations interterritoriales. Si l'on souhaite dépasser l'effet d'affichage, le développement de l'autonomie alimentaire du territoire et la construction d'un projet alimentaire territorial doivent également s'inscrire dans un cadre interterritorial.

De manière générale, il ne s'agit pas uniquement de définir les politiques qui pourraient être gérées en intégralité dans un cadre interterritorial mais surtout de définir le volet interterritorial de l'ensemble des politiques communautaires.



► Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants.

LES POLITIQUES PUBLIQUES PROPOSÉES EN RÉPONSE AUX ORIENTATIONS ET LES BESOINS DE RÉALLOCATION DES RESSOURCES



1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

OBJECTIF	ORIENTATION	Déjà en place		À créer		Total	
		Inv	Fonc	Inv	Fonc	Inv	Fonc
1.1- Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles	1.1.a - Améliorer l'offre de formation initiale et continue		26 805 €		35 000 €	0 €	61 805 €
	1.1.b - Soutenir le tissu économique local		340 726 €	301 000 €	44 000 €	301 000 €	384 726 €
	1.1.c - Améliorer la propension du territoire à consommer localement		124 161 €			0 €	124 161 €
	1.1.d - Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés	675 254 €				675 254 €	0 €
1.2- Donner à la ville centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire	1.2.a - Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre ville		55 000 €	380 000 €		380 000 €	55 000 €
	1.2.b - Lutter contre la vacance du logement					0 €	0 €
	1.2.c - Lutter contre la vacance du commerce					0 €	0 €
1.3- Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel	1.3.a - Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire	12 000 000 €	1 495 000 €		377 045 €	12 000 000 €	1 872 045 €
	1.3.b - Diversifier l'offre d'habitat		28 721 €	536 000 €	86 000 €	536 000 €	114 721 €
1.4- Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts	1.4.a - Protéger et valoriser le patrimoine	11 372 000 €	3 960 000 €	674 500 €	241 000 €	12 046 500 €	4 201 000 €
	1.4.b - Renforcer la promotion du territoire		139 000 €		91 000 €	0 €	230 000 €
	1.4.c - Dynamiser l'économie touristique	3 073 000 €	3 732 000 €	227 000 €		3 300 000 €	3 732 000 €

29.238 M €
10.775 M €



2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

OBJECTIF	ORIENTATION	Déjà en place		À créer		Total	
		Inv	Fonc	Inv	Fonc	Inv	Fonc
2.1- Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique	2.1.a - Préserver la ressource en eau	2 000 000 €				2 000 000 €	0 €
	2.1.b - Préserver la biodiversité					0 €	0 €
	2.1.c - Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt	75 000 €	20 000 €			75 000 €	20 000 €
2.2- Organiser une mobilité plus durable	2.2.a - Promouvoir les véhicules à faibles émissions			274 800 €	180 000 €	274 800 €	180 000 €
	2.2.b - Développer l'usage des TC				46 000 €	0 €	46 000 €
	2.2.c - Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives	885 000 €	580 000 €			885 000 €	580 000 €
2.3- Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière	2.3.a - Préserver les espaces agricoles et naturels				3 600 €	0 €	3 600 €
	2.3.b - Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier					0 €	0 €
	2.3.c - Rapprocher l'habitat et l'emploi					0 €	0 €
	2.3.d - Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat					0 €	0 €
2.4- Organiser la transition énergétique du territoire	2.4.a - Diminuer les consommations d'énergie		152 964 €			0 €	152 964 €
	2.4.b - Développer la production d'énergies renouvelables locales		39 853 €	130 000 €		130 000 €	39 853 €

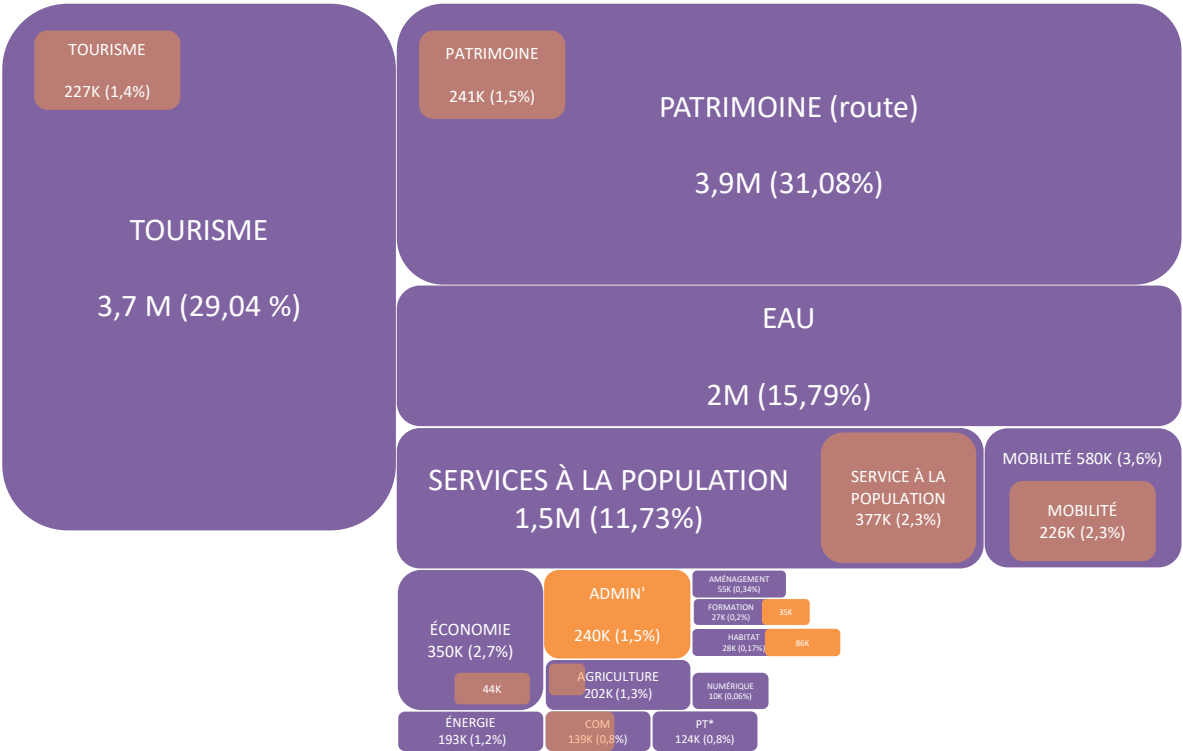
3.364 M €
1.022 M €

3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN

OBJECTIF	ORIENTATION	Déjà en place		À créer		Total	
		Inv	Fonc	Inv	Fonc	Inv	Fonc
3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale	3.1.a - Renforcer les liens entre les administrations intercommunale et communales			2 500 000 €	240 000 €	2 500 000 €	240 000 €
	3.1.b - Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal					0 €	0 €
	3.1.c - Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance					0 €	0 €
	3.1.d - Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services					0 €	0 €
3.2- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire	3.2.a - Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens			565 000 €	124 161 €	565 000 €	124 161 €
3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins	3.3.a - Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants					0 €	0 €

3.065 M €
0.364 M €

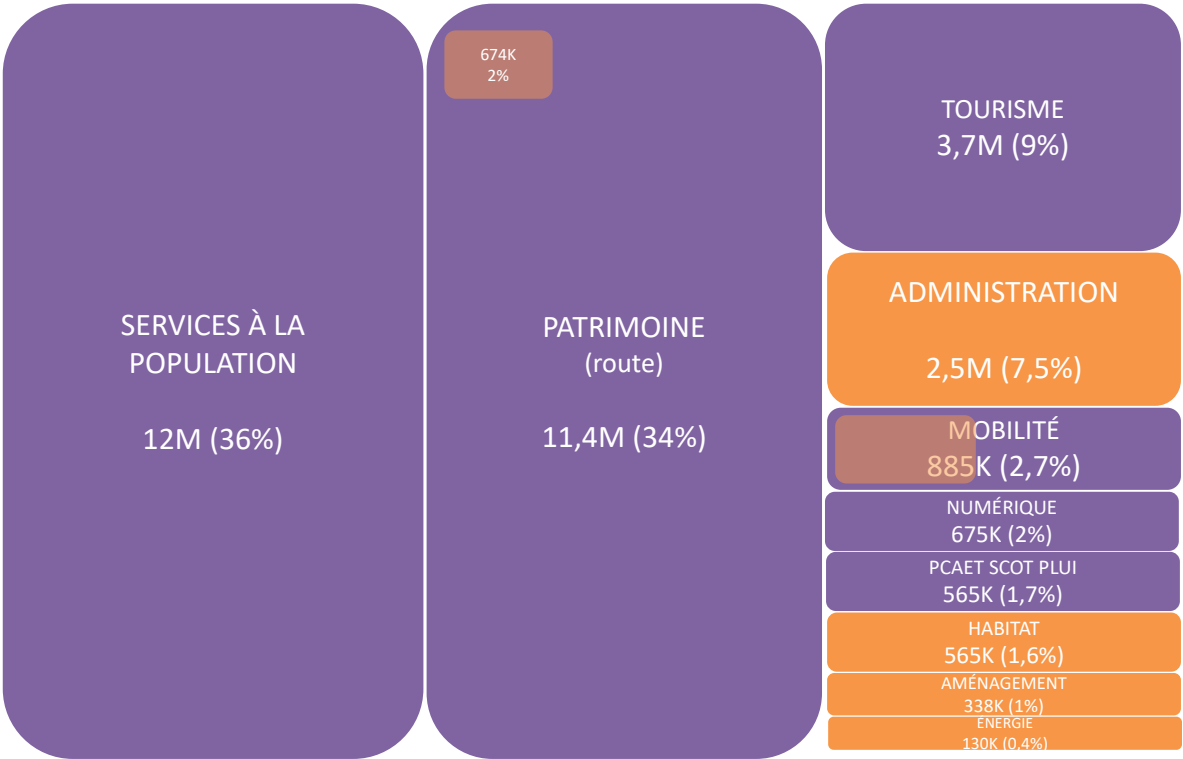
BILAN PAR THÉMATIQUE – FONCTIONNEMENT



Acté ►►► 14 492 990 €

À arbitrer ►►► 1 587 045 €

BILAN PAR THÉMATIQUE – INVESTISSEMENT



Acté ►►► 28 571 054 €

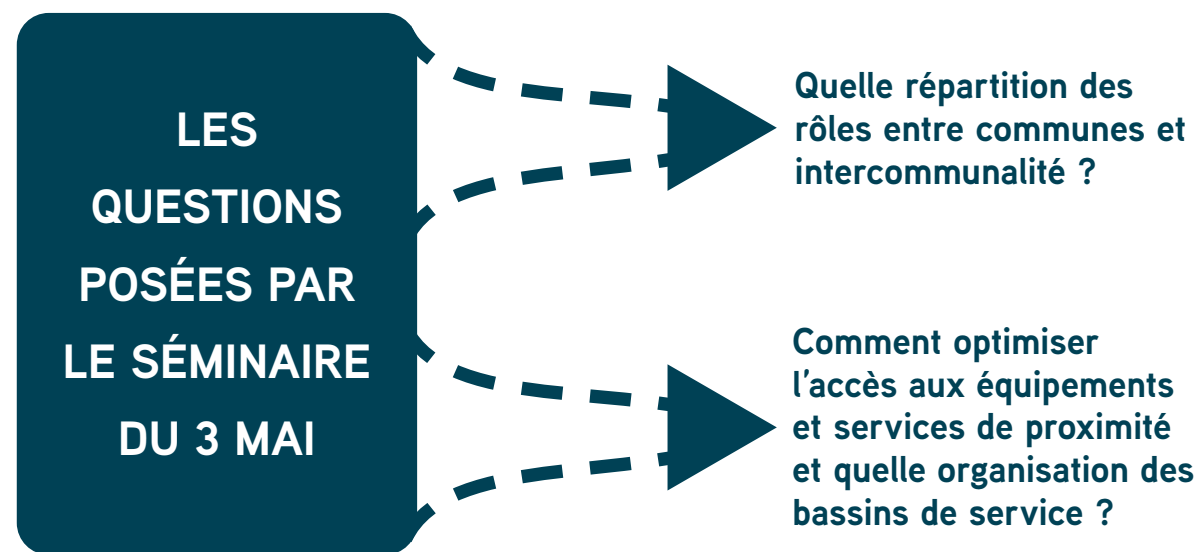
À arbitrer ►►► 4 754 300 €





LA RÉPARTITION DES RÔLES ENTRE LES COMMUNES ET L'EPCI





Les communes conservent l'essentiel des compétences et **l'intercommunalité ne fait que ce que les communes ne sont plus en capacité de faire.**

Communes et intercommunalité se répartissent les tâches dans une **logique de bloc communal** en maximisant les avantages de chacune des échelles :

- **les communes s'occupent en priorité des habitants** ; des services de proximité, du lieu social.
- **l'intercommunalité s'occupe en priorité du territoire**, de sa cohésion, de son développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens.

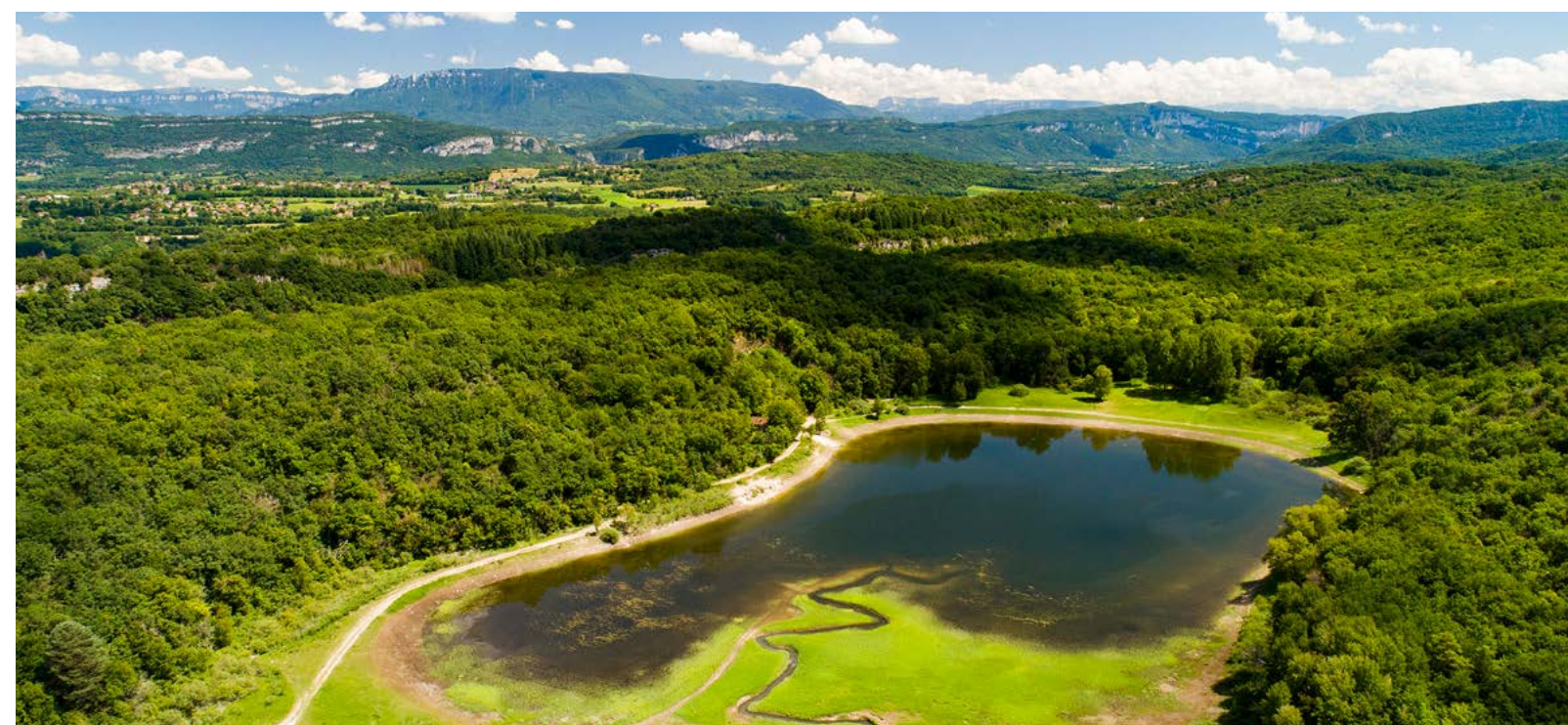
L'intercommunalité intègre l'ensemble des compétences et **les communes ne gèrent plus que l'interface avec les citoyens / usagers.**

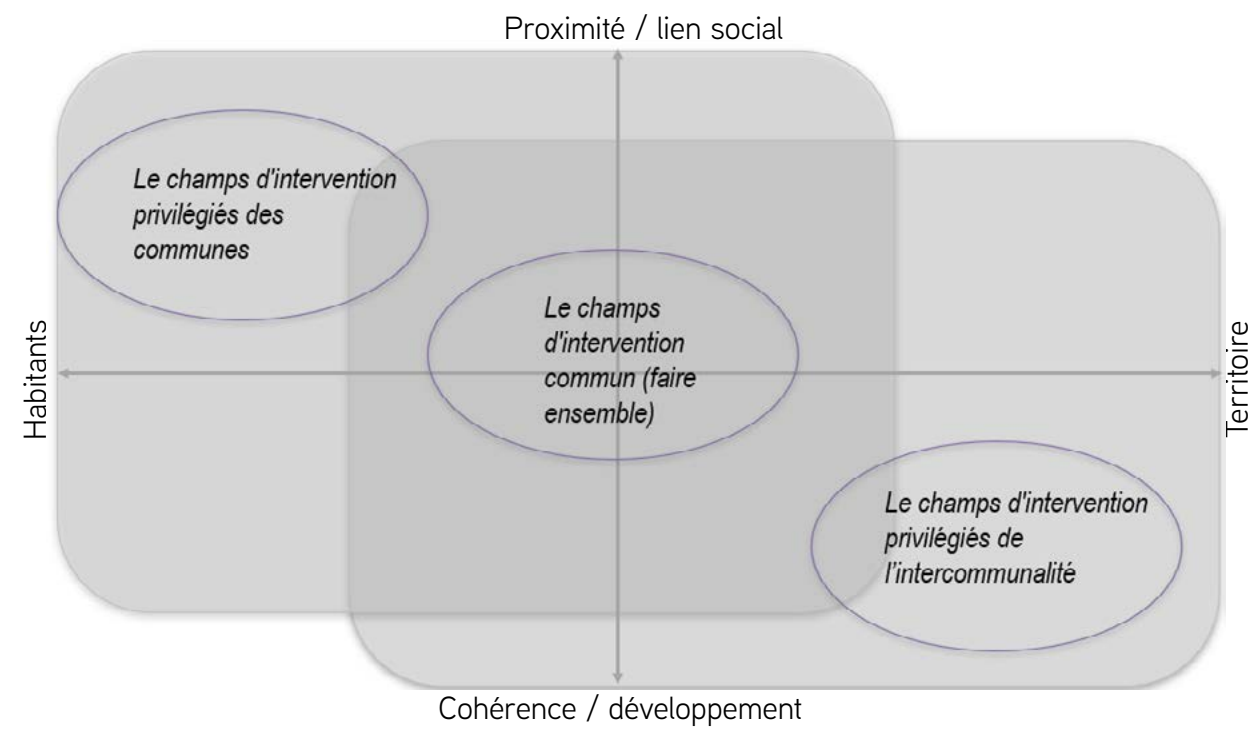
Les EPCI se transforment en communes nouvelles pour continuer à produire des politiques et des services de proximité (avec obligation ensuite d'intégrer un EPCI).

Historiquement, une intercommunalité qui se construit en dévitalisant les communes...

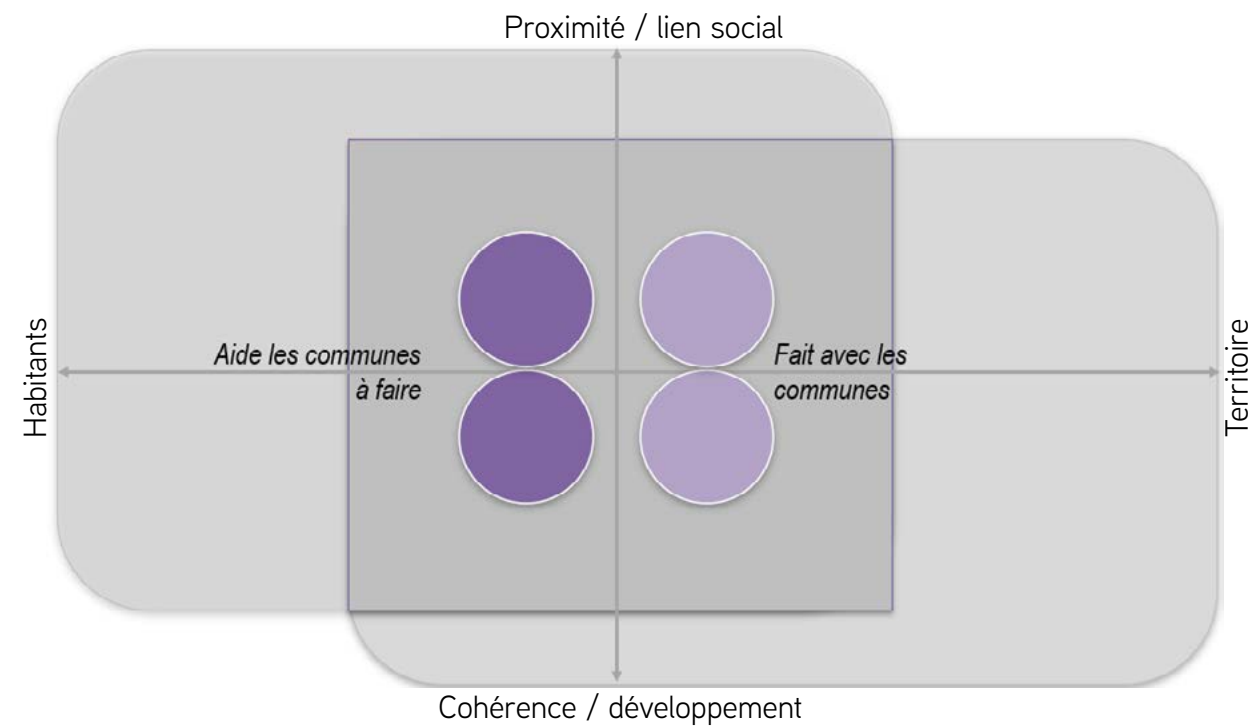
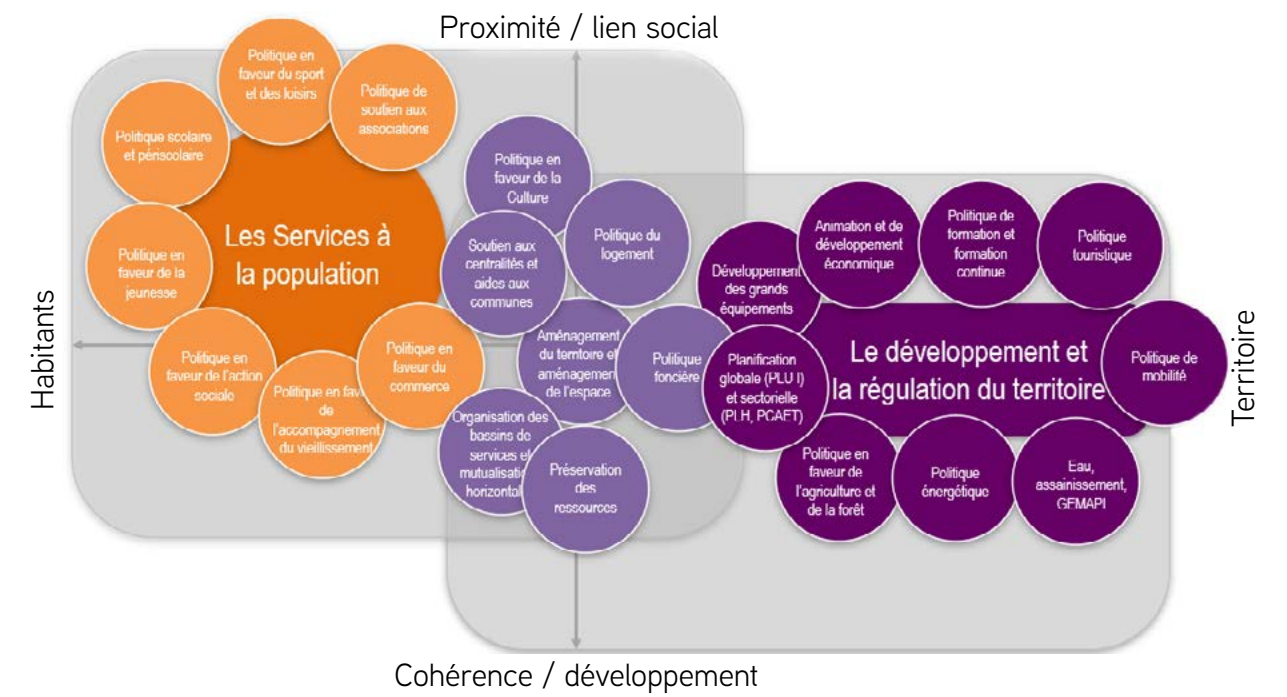


... progressivement, l'émergence de la logique de « **bloc communal** ».



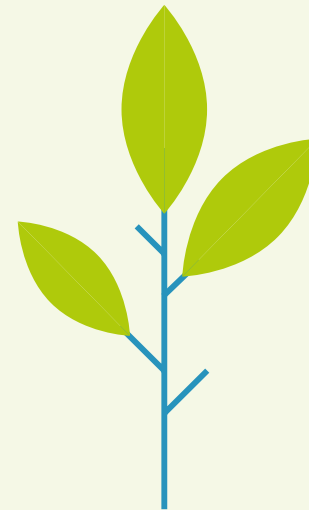


L'arbitrage final





LA DÉFINITION DU SOCLE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET L'ORGANISATION DES BASSINS DE SERVICES



LA HIÉRARCHIE TERRITORIALE DE BUGEY-SUD

1 PÔLE DE CENTRALITÉ Belley

Destiné à accueillir les services les plus rares : activités médicales hospitalières, équipements commerciaux plus spécialisés, des services de santé plus spécialisés (laboratoire d'analyse médicale, ophtalmologue...), des équipements de centralité uniques pour le territoire (salle de spectacle,...), administrations, Maisons France services, ...

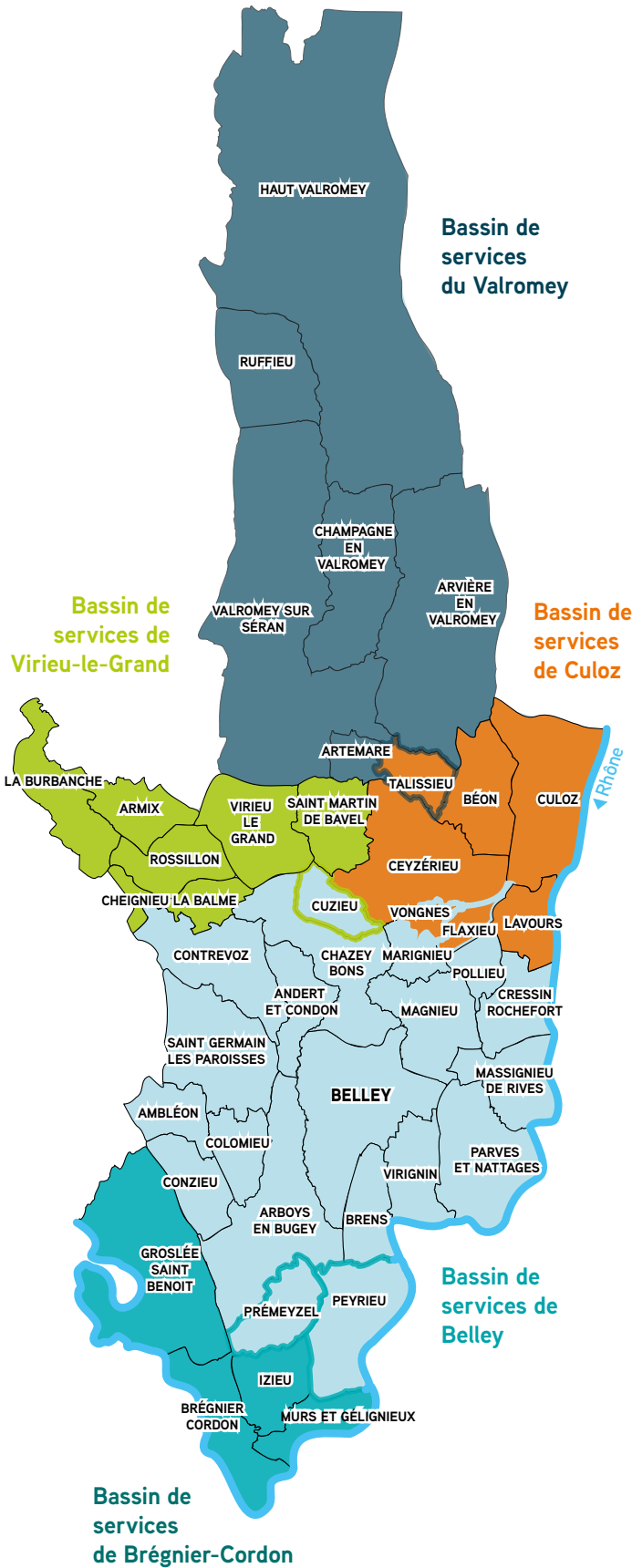
1 PÔLE SECONDAIRE Culoz

Ces pôles sont destinés à recevoir une offre de service enrichie d'équipements de commerce et service faisant de ces centres, des foyers d'activité du quotidien : offre de soin de premier recours, activité commerciale, crèche, école, transport pour revenir sur la centralité et accéder à l'hôpital, ...

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE 5 bassins de services

Les bassins de services regroupent plusieurs communes et accueillent une offre de service autour d'équipements du quotidien et/ou de proximité : écoles, cantines, garderies, médecins, pharmacies, dispensaires, soins à la personne, commerces de proximité (point de services, épicerie, boulangerie, point postal, ...), la vie associative, lieux de vie intergénérationnels, ...

LES BASSINS DE SERVICES



Bassin de services de Belley : 22 communes

- Belley
- Contrevoz
- Saint-Germain-les-Paroisses
- Andert-et-Condon
- Chazey-Bons
- Cuzieu (également dans le BS de Virieu-le-Grand)
- Vongnes (également dans le BS de Culoz)
- Flaxieu (également dans le BS de Culoz)
- Marignieu
- Magnieu
- Pollieu
- Cressin-Rochefort
- Massignieu-de-Rives
- Parves-et-Nattages
- Virignin
- Brens
- Arboys-en-Bugey
- Colomieu
- Ambléon
- Conzieu
- Prémeyzel (également dans le BS de Brégnier-Cordon)
- Peyrieu (également dans le BS de Brégnier-Cordon)

Bassin de services de Culoz : 7 communes

- Culoz
- Béon
- Talissieu (également dans le BS du Valromey)
- Ceyzérieu
- Lavours
- Vongnes (également dans le BS de Belley)
- Flaxieu (également dans le BS de Belley)

Bassin de services de Virieu-le-Grand : 7 communes

- Virieu-le-Grand
- Saint-Martin-de-Bavel
- Rossillon
- Armix
- La Burbanche
- Cheignieu-la-Balme
- Cuzieu (également dans le BS de Belley)

Bassin de services du Valromey : 7 communes

- Artemare
- Champagne-en-Valromey
- Haut-Valromey
- Ruffieu
- Valromey-sur-Séran
- Arvière-en-Valromey
- Talissieu (également dans le BS de Culoz)

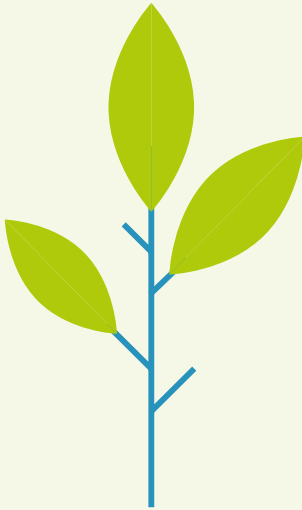
Bassin de services de Brégnier-Cordon : 6 communes

- Brégnier-Cordon
- Groslée-Saint-Benoit
- Izieu
- Murs-et-Gélignieux
- Prémeyzel (également dans le BS de Belley)
- Peyrieu (également dans le BS de Belley)





LES CHANTIERS À ORGANISER POUR LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



LA POURSUITE DU TRAVAIL

Le **Projet de Territoire** est le document de base qui fixe les orientations stratégiques du territoire et permet la mise en place d’actions concrètes. Sa mise en œuvre va nécessiter la mise en place des 7 chantiers suivants :



Spatialiser le Projet de Territoire

Evaluer, réviser le SCoT
Conduire à son terme le débat sur l’élaboration du PLUi et les conditions de sa réussite en termes de gouvernance

Outils : révision du SCoT, PLUi



Déployer le projet et structurer le contenu des politiques clés

Partir des orientations du Projet de Territoire pour élaborer plus finement les stratégies, politiques sectorielles et leurs plans d’actions

Outils : politique foncière, politique d’aménagement, politique du logement, politique de développement économique, politique de soutien aux centralités, politiques environnementales, sociales, ...



Organiser le déploiement des équipements et la structuration des bassins de services

Faire l’état des lieux dans chacun des bassins de services des équipements et services manquants au regard du référentiel établi (socle des services de proximité)

Elaborer un PPI (Plan Particulier d’Intervention) pour le développement des équipements et services manquants

Outil : schéma des équipements et services



Formaliser l’articulation entre communes et EPCI sur les politiques partagées

Approfondir le questionnement sur la répartition des rôles
Définir les modalités de pilotage et de mise en œuvre de politiques partagées pilotes

Outil : adaptation du Pacte de gouvernance



Organiser la réallocation des ressources communautaires en fonction des priorités du projet

Affiner les matrices en intégrant l’ensemble des coûts et du financement du projet

Mettre en évidence les politiques présentant un potentiel de réallocation de ressource

Conduire le débat politique permettant la réallocation des ressources communautaires

Outils : plan pluriannuel de fonctionnement, plan pluriannuel d’investissement



Ajuster l’organisation communautaire à la mise en œuvre du projet

Questionner la capacité de l’organisation à mettre en œuvre le projet

Identifier les compétences à acquérir

Ajuster l’organisation

Outil : projet d’administration



Organiser la répartition des ressources et du levier fiscal au sein du bloc communal

Réaliser une rétrospective financière du bloc communal

Réaliser une prospective financière du bloc communal

Mettre en évidence des marges de manœuvre dans les communes et l’EPCI

Définir les modalités d’intervention de l’EPCI et des outils financiers pour aider les communes à faire

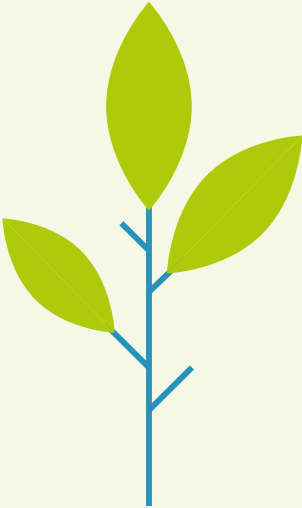
Définir les modalités de financement des politiques partagées

Définir les modalités d’organisation de la solidarité communautaire

Coordonner les stratégies fiscales entre les communes et l’EPCI

Outils : pacte fiscal et financier

PLAN SYNTHÉTIQUE



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	3 AXES	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	ACTIONS STRUCTURANTES
• Un territoire à dominante rurale, fortement polarisé par Belley et organisé autour de 5 bassins de vie • Une population socialement homogène, une dynamique démographique qui faiblit et une population qui vieillit • Des actifs moins diplômés que la moyenne nationale • Une majorité d'actifs qui travaillent dans le territoire et un stock important d'emplois productifs • Une dynamique de création d'emplois moins soutenue que la dynamique démographique et portée par la sphère résidentielle • Un habitat dominé par la maison individuelle • Une consommation foncière soutenue • Un niveau d'équipements et de services satisfaisant	1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	1.1 - Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique 1.2 - Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire 1.3 - Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel 1.4 - Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts	• Améliorer l'offre de formation initiale et continue • Soutenir le tissu productif local • Améliorer la propension du territoire à consommer localement • Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés • Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville • Lutter contre la vacance du logement • Lutter contre la vacance du commerce • Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire • Diversifier l'offre d'habitat • Protéger et valoriser le patrimoine • Renforcer la promotion du territoire • Dynamiser l'économie touristique	• Elaboration de la stratégie de développement économique • Emergence et déploiement d'un plan agricole et alimentaire territorial (2022 à 2024) • Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Bugey-Sud • Mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) • Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) • Aménagement et entretien de la voirie • Mettre en oeuvre la stratégie territoriale de protection et de valorisation des patrimoines • Mettre en oeuvre la stratégie de développement touristique (schéma de développement touristique 2021/2026)
LA VISION DES ACTEURS DU TERRITOIRE La nécessité de redynamiser le territoire • Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique • Un territoire qui demeure un territoire équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle • Un territoire qui maintient son équilibre social ... mais sans altérer ses qualités fondamentales • Un territoire qui maintient son identité rurale, qui préserve sa qualité de vie et son identité • Une attention forte à la question économique et à la création d'emplois	2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVI- RONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE	2.1 - Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique 2.2 - Organiser une mobilité plus durable 2.3 - Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière 2.4 - Organiser la transition énergétique du territoire	• Préserver la ressource en eau • Préserver la biodiversité • Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt • Promouvoir les véhicules à faibles émissions • Développer l'usage des transports en commun • Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives • Préserver les espaces agricoles et naturels • Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier • Rapprocher l'habitat et l'emploi • Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat • Diminuer les consommations d'énergie • Développer la production d'énergies renouvelables locales	• Compétence GEMAPI • Régie d'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement collectif • Gestion et valorisation des déchets • Elaborer une stratégie mobilité et développer des solutions alternatives + développer les transports en commun en partenariat avec la Région • Mettre en oeuvre le schéma directeur des mobilités actives • Réaliser et mettre en oeuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial • Stratégie foncière en lien avec la révision du SCOT
LES ENJEUX DU TERRITOIRE • Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logements afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population • Une volonté de développer un haut niveau de services en matière de santé, d'éducation, de jeunesse et de services de proximité • L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire • Une ville-centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré	3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN	3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale 3.2 - Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire 3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins	• Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales • Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal • Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance • Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services • Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens • Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants	• Conduite d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) • Evaluer et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Bugey + élaboration de la stratégie foncière • Transférer la compétence planification, élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) • Organiser les bassins de services • Elaborer un pacte fiscal et financier



PROJET DE TERRITOIRE

BUGEY SUD
2030

ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN

